

# RAPPORT ANNUEL 2010



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

À propos de l'Association minière du Canada	4
Message du président du Conseil et du président de l'AMC	5
Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	7

## RAPPORTS DES COMITÉS

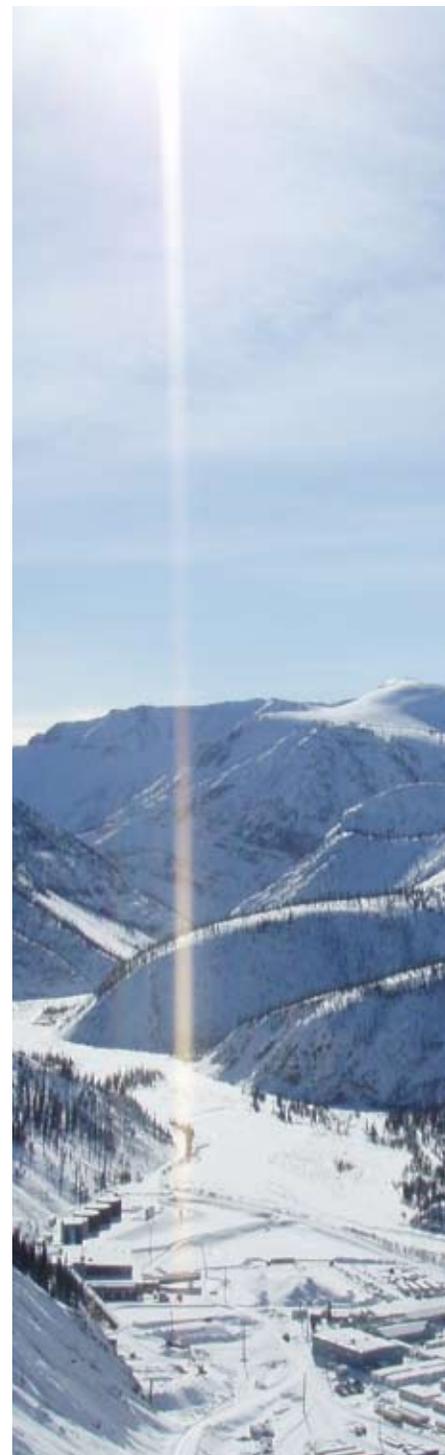
Comité des diamants	10
Groupe de travail sur l'énergie	14
Comité de l'environnement	16
Groupe de travail sur les métaux	18
Groupe de travail sur les mines abandonnées	19
Comité des relations publiques	21
Comité scientifique	24
Groupe de travail sur les stériles	31
Comité de fiscalité	33
Comité du transport	35

## AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)	38
Commerce international et investissement	40
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière	42

## CONSEILS ET COMITÉS

Conseil d'administration de l'AMC	47
Membres des comités	48
Sociétés membres	54
Personnel	55



# INTRODUCTION



# L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisation nationale qui représente l'industrie canadienne des mines. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits mi-ouvrés. Les sociétés membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

Le rôle de l'Association consiste à défendre les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, à élaborer des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, à informer le public et à favoriser la coopération entre les sociétés membres afin de résoudre des problèmes communs. L'AMC travaille en étroite collaboration avec les associations minières provinciales et territoriales et d'autres industries, ainsi qu'avec des groupes environnementalistes et des collectivités partout au Canada et à l'étranger.



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT DE L'AMC

Doug Horswill, président du Conseil d'administration  
Pierre Gratton, président et chef de la direction

Depuis la reprise économique de 2009, l'industrie minière a continué de s'affermir, jusqu'à devenir un facteur de croissance économique au Canada. La forte demande et le prix élevé des biens ont alimenté la relance, créant un contexte économique favorable aux nouveaux investissements, à l'augmentation des activités d'exploration et à la hausse des exportations.

Solide et dynamique, l'industrie minière a grandement contribué à la remise sur pied du Canada et demeure un acteur important dans un contexte de fragile reprise économique. Alors que de nombreux secteurs connaissaient des difficultés en 2010, l'industrie minière a généré 19 % des exportations du pays et versé près de 10 milliards de dollars aux gouvernements. Elle a fait affaire avec 3 200 fournisseurs, dont les entreprises ferroviaires canadiennes pour qui elle représente environ la moitié des revenus liés au transport des marchandises. Si l'industrie joue un rôle important dans les collectivités éloignées, elle participe également à la prospérité des grandes villes du pays : Toronto, Vancouver, Montréal, Edmonton, Calgary et Saskatoon accueillent chacune des chefs de file de l'industrie minière mondiale.

La responsabilité sociale de l'entreprise a été une question épineuse pour les organisations nationales et internationales tout au long de l'année, en raison du nombre croissant de normes et des attentes accrues des groupes citoyens engagés. Sur la scène internationale, l'industrie canadienne est perçue comme un chef de file en matière de responsabilité sociale grâce à des investissements considérables dans l'éducation et les soins de santé, les programmes d'alimentation et les infrastructures communautaires des pays en développement. Bien manœuvrer dans le milieu de plus en plus complexe des initiatives sociales est cependant un sujet de préoccupation grandissant pour l'industrie. Le projet de loi C-300 a attiré l'attention sur la question; l'AMC et l'industrie ont contesté ce projet de loi d'initiative parlementaire qui comportait de nombreuses failles et points litigieux. Elles se sont du même fait opposé à une efficace campagne menée par des ONG qui appuyait le projet de loi et critiquait l'industrie minière. En fin de compte, le projet a été rejeté, mais il est possible, voire probable, que la question soit abordée par le nouveau Parlement. À la suite de cette affaire, l'AMC et ses membres ont convenu qu'ils devraient à l'avenir être mieux préparés et ont décidé de créer un nouveau comité sur la responsabilité sociale à l'échelle internationale.

Depuis, les sociétés membres de l'AMC rapportent les progrès réalisés conformément aux exigences sociales et environnementales de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). En 2010, l'Association minière de Colombie-Britannique est devenue la première association provinciale à adhérer à l'initiative VDMD, aidant l'AMC à faire de l'initiative une norme modèle. Parmi les autres progrès de VDMD, on compte l'adoption de nouveaux protocoles sur la santé et la sécurité, sur la biodiversité ainsi que sur les relations avec les Autochtones et les collectivités. En ce qui concerne l'amélioration du protocole VDMD de gestion des résidus, la persévérance des membres a porté des fruits.

En 2010, l'action de l'AMC a porté sur la compétitivité, l'examen réglementaire, l'infrastructure, l'innovation, les ressources humaines, les géosciences, la participation autochtone aux activités du secteur minier, la réforme de la réglementation, l'Inventaire national des rejets de polluants et les enjeux relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise. L'AMC a également entrepris d'élargir ses moyens de communication. La nomination d'un directeur des communications permettra à l'Association de mieux défendre ses priorités en matière de politiques publiques. L'AMC est en bonne position pour accroître son efficacité au cours des prochaines années.

L'Association a eu le plaisir d'accueillir six nouveaux membres dans ses rangs en 2010, soit Parker Hanafin Canada, Dingo Maintenance Systems, Federated School of Mines, Golden Star Resources, Redcorp Ventures Itée et SGS Canada inc.

L'AMC prévoit que la croissance de l'industrie se prolongera en 2011. Elle poursuivra ses activités de pression en lien avec la Loi sur les pêches, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la coordination des consultations gouvernementales auprès des Premières Nations. Elle continuera également à faire des investissements stratégiques dans les infrastructures et à offrir des programmes d'acquisition de compétences et d'aide à l'emploi aux Autochtones. L'AMC partage certaines priorités avec le milieu des affaires, comme l'appui aux échanges commerciaux internationaux et au financement étranger, la nécessité de mettre l'accent sur le perfectionnement des compétences et d'accroître le soutien à l'innovation technologique. Une amélioration de la situation relative à ces questions, de même que de la réglementation et des infrastructures, jettera les bases d'un investissement durable dans une industrie minière canadienne compétitive sur le plan mondial.

Pour obtenir plus de détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Gordon Ball, vice-président, Syncrude Canada Ltée



*L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) a été créée afin d'étudier les possibilités d'améliorer le rendement et la réputation de l'industrie minière auprès d'intervenants clés.*

## **FAITS SAILLANTS**

- Adoption de nouveaux protocoles sur la santé et la sécurité, sur la biodiversité ainsi que sur les relations avec les Autochtones et les collectivités
- Présentation d'un nouveau système d'évaluation afin de mieux rendre compte du rendement
- Traduction de tous les documents importants sur l'initiative VDMD en espagnol afin d'étendre la sphère d'action de l'initiative
- Adhésion de l'Association minière de la Colombie-Britannique à l'initiative VDMD

## **FERMETURE DE MINES**

Tout au long de l'année 2010, un groupe de travail s'est penché sur le libellé d'un protocole relatif à la fermeture des mines. Les membres du groupe se réuniront en 2011 pour poursuivre leurs travaux.

## **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉVALUATION**

Le système d'évaluation du rendement de l'initiative VDMD est passé du mode numérique au mode alphabétique. L'AMC a choisi d'adopter ce mode afin d'indiquer plus clairement le rendement attendu des membres, qui devront obtenir la cote A pour démontrer leurs saines pratiques de gestion.

## **ÉLARGISSEMENT DE LA SPHÈRE D'ACTION**

Les documents relatifs à l'initiative VDMD (protocoles, communications, guides, etc.) sont maintenant disponibles en espagnol, ainsi qu'en français et en anglais, afin de faciliter l'adoption et la mise en œuvre de l'initiative dans les exploitations internationales.

Lors d'une réunion en décembre 2010, le conseil d'administration de l'Association minière de la Colombie-Britannique a décidé d'adopter l'initiative VDMD. L'AMC a également communiqué avec d'autres associations provinciales pour leur faire connaître l'initiative VDMD et les avantages qui découlent de sa mise en place.

## **RÉPERTOIRE DES NORMES UTILISÉES PAR LES MEMBRES À L'ÉCHELLE MONDIALE**

Afin d'alimenter la discussion portant sur l'équivalence des normes VDMD aux autres normes en usage, l'AMC a interrogé ses membres pour cerner les normes relatives à la durabilité ainsi que les initiatives appliquées à leurs exploitations internationales. Les membres de l'AMC commenceront en 2011 à rendre compte des normes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) qu'ils mettent en place dans leurs exploitations.

## **NOUVEAUX INDICATEURS DE RENDEMENT**

Le conseil d'administration de l'AMC a approuvé trois protocoles qui seront intégrés à l'initiative VDMD au cours des prochaines années. En 2010, les membres ont commencé à communiquer à l'AMC leurs résultats dans les domaines de la santé et la sécurité, de la conservation de la biodiversité et des relations avec les Autochtones et les collectivités. D'ici 2013, tous les membres de l'AMC devront rendre publics leurs résultats dans ces domaines. C'est la première fois depuis la mise en œuvre de l'initiative, en 2004, que de nouveaux indicateurs de rendement sont établis.

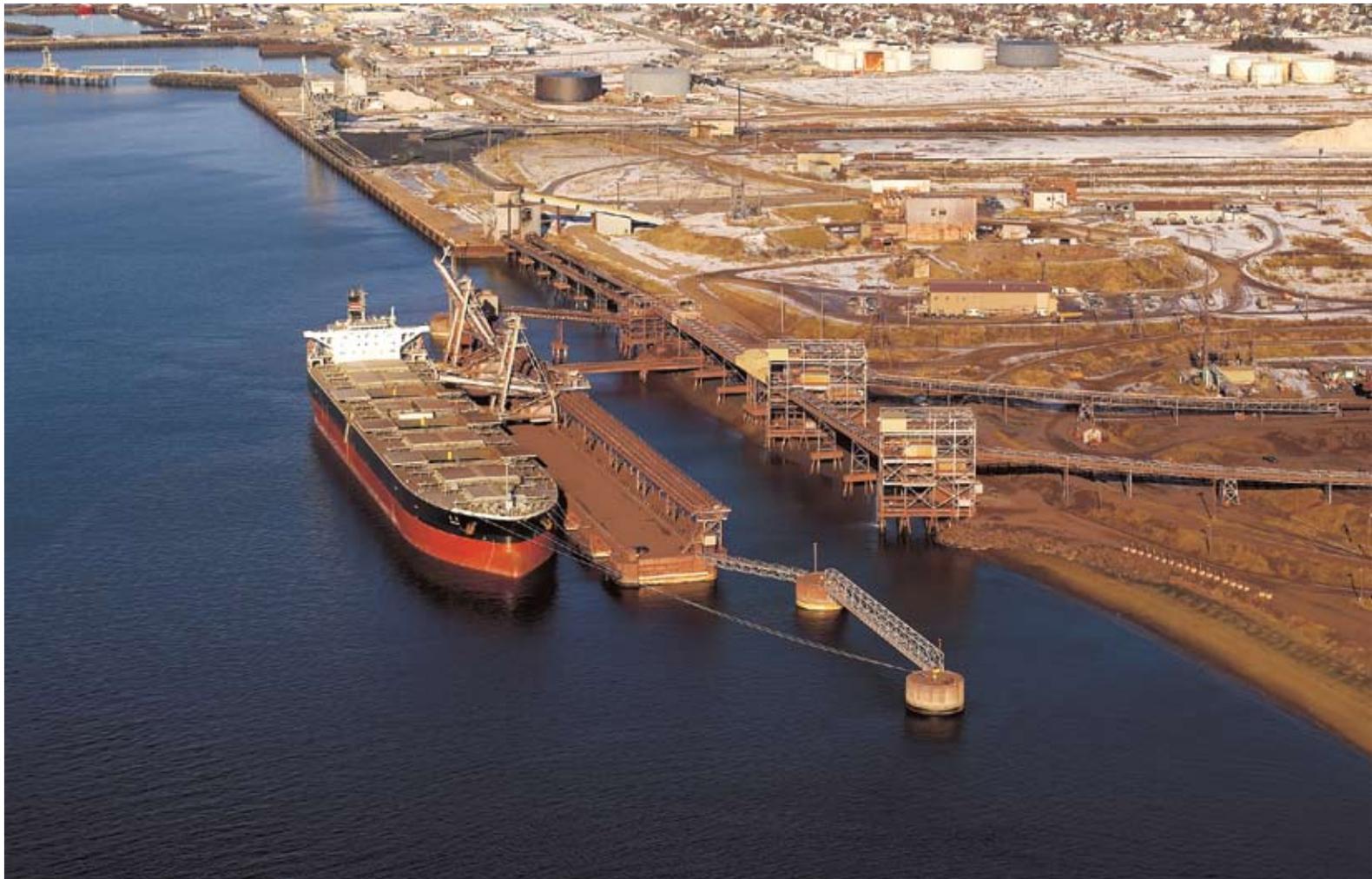
## **COMMUNICATIONS**

En 2010, l'AMC a apporté des changements au rapport d'étape sur l'initiative afin d'encourager les lecteurs à le consulter en ligne. À partir de 2011, l'AMC publiera le rapport d'étape en format électronique seulement afin de démontrer son engagement envers le développement durable.

## **CIBLES POUR 2011**

- L'AMC offrira aux sociétés membres et aux services de vérification une formation en ligne sur VDMD.
- L'AMC poursuivra l'élaboration d'un protocole relatif à la fermeture des mines.

# RAPPORTS DES COMITÉS



*Le Comité des diamants examine les questions touchant la vitalité générale de l'industrie diamantaire et porte un intérêt particulier au contexte réglementaire dans le Nord, au développement économique et aux relations avec les Autochtones.*

(Remarque : En 2011, le programme des diamants de l'AMC a été intégré à un vaste programme du Nord, afin de répondre aux besoins des membres de plus en plus nombreux de l'Association dans cette région.)

## **FAITS SAILLANTS**

- Suivi du plan d'action fédéral pour l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord
- Projet de loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut présenté à la Chambre des communes
- Nouvelles lois et réglementations envisagées pour les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.)
- Poursuite de la réglementation sur les effluents des mines de diamants

## **INITIATIVE D'AMÉLIORATION DU RÉGIME DE RÉGLEMENTATION DANS LE NORD**

Le 3 mai 2010, Chuck Strahl, alors Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a dévoilé le plan d'action fédéral pour l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord (IARRN). Le plan définit la stratégie du gouvernement pour la mise en place du rapport McCrank de 2008, La voie de l'amélioration. Le gouvernement a engagé 19 millions de dollars pendant deux ans pour cette initiative.

Le ministre Strahl a reconnu que le coût, la complexité et l'imprévisibilité des processus réglementaires dans certains territoires découragent les investissements économiques. Le plan d'action vise donc à rendre les investissements des ressources du Nord plus prévisibles, en assurant des processus plus efficaces et efficaces par le truchement de changements législatifs et réglementaires. Il a également pour objectif d'améliorer la surveillance de l'environnement grâce au Programme de surveillance des effets cumulatifs dans les T.N.-O. et au programme de surveillance générale du Nunavut. Le ministre Strahl a indiqué que ce travail deviendra partie intégrante des revendications territoriales actuelles et futures, ainsi que des négociations sur le transfert des responsabilités.

Certaines initiatives législatives et réglementaires (décrites ci-dessous) constituent des éléments clés du plan d'action fédéral.

### **PROPOSITION DE PROJET DE LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS AU NUNAVUT (PROJET DE LOI C-25)**

Le projet de loi C-25, présenté à la Chambre des communes le 12 mai 2010, définira les cadres législatifs pour le plan d'aménagement des territoires et l'évaluation environnementale au Nunavut. Il désigne la Commission d'aménagement du Nunavut comme le premier point d'entrée dans l'évaluation environnementale et le processus de délivrance de permis. La Commission déterminera si les nouveaux projets sont conformes aux plans d'aménagement des territoires avant qu'ils ne soient transférés à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

L'AMC, la Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut et l'ACPE ont rencontré le ministre Strahl et les employés du ministère plusieurs fois et ont collaboré à deux soumissions écrites, en y exprimant les inquiétudes et les recommandations relatives au projet de loi. Bien que l'AMC ait pu intégrer les calendriers au processus d'examen, le délai démesuré entre le processus de soumission et la délivrance de permis demeure un problème.

L'industrie a été mise au courant qu'elle doit s'attendre à témoigner sur le projet de loi C-25 devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. Au moment de la rédaction, le calendrier de l'examen du Comité et de la deuxième lecture du projet de loi n'avait pas encore été confirmé.

### **PROPOSITION DE PROJET DE LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DES T.N.-O.**

La proposition de projet de loi sur l'Office des droits de surface des T.N.-O. établira une commission qui jouira de pouvoirs à l'échelle des territoires, réglera des différends et rendra des décisions exécutoires entre les propriétaires fonciers et les détenteurs de droits du sous-sol, lorsque les parties n'arriveront pas à conclure une entente négociée sur l'accès. La mesure législative découle du fait qu'une fois qu'on a attribué des droits du sous-sol à un proposant, on ne peut légalement lui dénier ces droits. Le but de cette mesure législative est de réduire le délai d'accès aux ressources du sous-sol.

Cette proposition de projet de loi est une obligation prévue aux ententes sur les revendications territoriales globales du Sahtu et des Gwich'in. En 2003 et en 2005, le vérificateur général a rappelé au gouvernement son obligation lorsqu'il a critiqué le contexte réglementaire dans le Nord.

Étant donné que cette proposition de projet de loi s'appliquera partout aux T.N.-O., elle devra donner suite aux dispositions de chaque entente sur les revendications territoriales, ainsi qu'au processus d'évaluation environnementale et aux règlements sur l'eau en vigueur.

### **MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LA GESTION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE DU MACKENZIE**

La recommandation du rapport McCrank de 2008 qui a le plus prêté à la controverse était de fusionner tous les offices des eaux régionaux des T.N.-O. à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Cela

inclurait également l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest, qui est actif dans la Région désignée des Inuvialuit. Le fait de créer un Office des terres et des eaux pour les T.N.-O. nécessite d'apporter des modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM) et sans doute à la Convention définitive des Inuvialuit.

Pour mettre en œuvre cette initiative, John Pollard, ancien Ministre des Finances des T.N.-O., a été nommé négociateur fédéral en chef afin de négocier avec les dirigeants du Nord et les chefs autochtones sur la restructuration des offices des terres et des eaux des T.N.-O. L'AMC a rencontré M. Pollard en octobre 2010, quand il a annoncé son intention de soumettre des recommandations au ministre fédéral.

### **AUTRES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

Si les modifications à la LGRVM susmentionnées sont apportées, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest devra également subir des modifications afin que sa structure et son processus de nomination reste cohérent au sein de la LGRVM. Des modifications au Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie sont également en cours. Les modifications sont principalement de nature administrative; cependant, elles comprennent une prolongation du délai relatif à l'émission des permis d'utilisation des terres de type B.

Au printemps 2010, Affaires indiennes et du Nord Canada a proposé des modifications aux clauses concernant l'évaluation des diamants et les redevances du Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Certaines des modifications (qui touchent l'article 65) ont trait aux dispositions de calcul des redevances. D'autres (qui touchent l'article 69) définissent des critères qui permettront aux producteurs de diamants d'expédier sans délai une partie de leur production qui n'est pas nécessaire à l'échantillonnage requis pour les évaluations régulières.

L'AMC a participé aux discussions concernant les déductions permises par rapport aux évaluations environnementales, ainsi que les coûts des relations communautaires, publiques et gouvernementales engagés après le début de la production. L'AMC a également indiqué que les paiements aux organisations autochtones (p. ex., faits en vertu de l'entente sur les répercussions et les avantages) étant permis dans certaines autres administrations minières au Canada, ils devraient, en toute justice, être aussi permis aux T.N.-O. et au Nunavut.

### **INITIATIVES DE L'OFFICE DES TERRES ET DES EAUX DE LA VALLÉE DU MACKENZIE**

À part le travail sur les processus réglementaires du Nord au niveau fédéral, les offices des eaux des T.N.-O. se sont attaqués à plusieurs projets liés à la gestion des eaux et des effluents puis aux études de suivi des effets sur l'environnement. En voici quelques exemples :

- Politiques de gestion de la qualité des eaux et des effluents
- Recommandations pour l'élaboration d'un plan de gestion des déchets
- Recommandations pour la gestion adaptative : cadre d'intervention pour la surveillance des répercussions aquatiques
- Recommandations en matière de qualité de l'eau (initiative fédérale)

### **NORMES ET RÈGLEMENTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES EFFLUENTS DES MINES DE DIAMANTS**

Le Règlement sur les effluents des mines de métaux, promulgué en 2002 et établi par Environnement Canada, ne s'applique pas aux mines de diamants et aux autres mines non métalliques. Cela signifie qu'il n'y a aucun règlement fédéral concernant la désignation d'une aire de confinement de résidus pour les nouveaux projets de mines non métalliques faisant l'objet d'une évaluation environnementale et engagés dans un processus de délivrance de permis. Par conséquent, depuis la fin de 2007, l'AMC s'est jointe aux opérations du Nord pour promouvoir l'adoption de règlements sur les effluents pour l'exploitation des mines de diamants au Canada.

L'AMC a discuté de cette question avec des ministres et des hauts fonctionnaires d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Ressources naturelles Canada et d'Affaires indiennes et du Nord canadien, puis avec des députés et des secrétaires parlementaires de ces ministères, ainsi qu'avec le sénateur Dennis Patterson du Nunavut. L'AMC a encouragé les responsables à considérer deux options : modifier le Règlement sur les effluents des mines de métaux pour favoriser l'exploitation des mines de diamants, ou formuler un nouveau règlement sur les effluents pour l'exploitation des mines de diamants. L'AMC continue de collaborer avec Environnement Canada and le but d'en arriver à une solution.

### **ENGAGEMENT DES AUTOCHTONES**

L'AMC a été membre de plusieurs groupes miniers soutenus par le gouvernement et l'industrie, et qui traitent avec le développement économique des Autochtones, la formation axée sur les compétences et les ententes sur les impacts et les avantages. La plupart de ces groupes sont dirigés par les membres seniors de la communauté autochtone du Canada :

- Comité des chefs sur le développement économique de l'Assemblée des Premières nations
- Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
- Ralliement national des Métis
- Inuit Tapiriit Kanatami
- Conseil des ressources humaines autochtones
- Chercheurs en herbe (organisme caritatif)
- National Aboriginal Achievement Foundation
- Association minière autochtone canadienne
- Conseil national de développement économique des Autochtones

# GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE

Président : Mark Edwards

Directeur, Environnement et affaires générales, Ressources Teck Itée

*Le groupe de travail sur l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.*

## FAITS SAILLANTS

- Suivi du progrès réalisé par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de GES
- Mesure et déclaration continues des émissions de GES par les sociétés membres de l'AMC
- Meilleurs résultats des sociétés pour l'énergie VDMD et la réduction des GES

Le Groupe de travail sur l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et de la gestion des émissions de GES parmi les membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de GES.

L'AMC participe au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC). Auparavant, l'AMC collaborait aussi au programme des Mesures volontaires et Registre (MVR) du gouvernement fédéral, lequel a pris fin en 2004 lorsque le gouvernement a établi la réglementation des émissions de GES.

Le changement climatique domine autant la scène politique que le contexte stratégique. Les partis politiques accordent de plus en plus d'importance à la question. Au cours des dernières années, le changement climatique a fait l'objet d'un processus législatif et réglementaire complexe au Canada.

En 2006, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-30, la Loi canadienne sur la qualité de l'air, qui vise à réglementer la pollution atmosphérique et les émissions de GES. L'AMC et ses membres ont participé aux consultations portant sur la proposition législative et se sont présentés devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi en février 2007. À l'étape de l'étude en comité, plus d'une centaine de modifications ont été proposées par les partis d'opposition, mais le projet de loi est resté en plan au Feuilleton.

En avril 2007, le gouvernement a annoncé l'adoption de Prendre le virage, un nouveau cadre de réglementation visant à remplacer la proposition législative. Ce nouveau cadre prescrivait une réduction de 18 % de l'intensité des GES entre 2007 et 2010. Au sein de l'industrie minière, cet objectif s'appliquait

aux fonderies de métaux communs et aux usines de bouletage de minerai de fer. Dans le budget de 2008, le gouvernement fédéral a consenti la somme de 66 millions de dollars pour mettre en œuvre ce cadre de réglementation.

En 2009, le gouvernement a laissé savoir que l'élaboration et la mise en œuvre de son processus de réglementation en matière de GES seraient retardées de façon à s'harmoniser sans heurts avec le plan, les politiques et les outils sur les émissions de GES qui pourraient être adoptés aux États-Unis. À la fin de 2010, nous ne savons toujours pas ce qui allait – ou n'allait pas – émerger de l'administration et du Congrès américain relativement au changement climatique. Les plans du Canada demeurent également vagues, bien que des annonces de réglementation aient été faites, relativement aux normes d'efficacité du carburant des véhicules et celles des centrales au charbon.

Tout au long de ce processus laborieux, l'AMC a fait valoir l'importance de la concurrence mondiale, le caractère unique de certains sites et de certaines situations, et les progrès significatifs accomplis par ses membres en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie souhaitait que le nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de reddition de comptes simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il est évident qu'il sera très difficile d'établir une politique et un système de reddition de comptes à l'échelle nationale.

L'AMC et le Groupe de travail sur l'énergie continuent de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre le changement climatique, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité. À cette fin, l'AMC a mis en lumière l'utilité des mesures incitatives et des programmes du gouvernement fédéral pour favoriser l'efficacité énergétique.

Les membres de l'AMC continuent à réaliser du travail au chapitre de l'inventaire, de l'évaluation et de la déclaration des mesures prises relativement au changement climatique, préparant avantagement l'industrie aux éventuelles exigences en matière de reddition de comptes.

En 2008 et en 2009, l'AMC a fait appel aux services de Stratos, société-conseil en durabilité, pour produire un document d'orientation sur l'application du protocole VDMD en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES et pour organiser un atelier de formation à l'intention des sociétés minières. Ces deux initiatives visaient à améliorer le rendement des sociétés minières au chapitre de la gestion de l'énergie et des émissions de GES, un objectif qui est en train d'être atteint, selon les résultats des sociétés pour l'énergie VDMD et la réduction des GES. L'inventaire des émissions de GES déclarées par ses membres est publié chaque année dans le Rapport sur les progrès du développement minier durable, disponible sur le site Internet de l'AMC ([www.mining.ca](http://www.mining.ca)).

# COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Darrell Martindale  
Chef d'équipe, Environnement, Shell Canada Energy

*Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général qui touchent à l'industrie.*

## FAITS SAILLANTS

- Aide aux membres qui présentent des déclarations à l'Inventaire national des rejets de polluants
- Amélioration de la lenteur entourant le processus d'examen fédéral des projets
- Mise en œuvre d'un système global de gestion de l'air par les ministres de l'Environnement

Le Comité de l'environnement s'est réuni avec le Comité scientifique de l'AMC en mai et en octobre 2010. Les priorités du Comité de l'environnement au cours de l'année étaient les nouvelles déclarations à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et les modifications législatives et relatives aux politiques touchant aux approbations de projets.

Les nouvelles exigences aux fins de la déclaration à l'INRP pour les années 2006 à 2009 inclusivement ont été publiées dans la Gazette du Canada en décembre 2009. L'AMC a collaboré avec des membres et le secrétariat de l'INRP pour interpréter la notice, orienter les stratégies et fournir des renseignements aux installations déclarantes par l'entremise d'une série de webinaires. Ces derniers se sont avérés efficaces pour améliorer le respect des règles. L'AMC a également créé une trousse de communication dont les membres peuvent se servir lorsqu'ils transmettent les nouvelles données de l'INRP à leurs communautés d'intérêts.

Une fois que les données préliminaires ont été publiées, l'AMC a de nouveau travaillé avec des membres et le secrétariat de l'INRP pour déceler et corriger les erreurs, et pour déterminer comment améliorer la notice et les directives.

En juillet 2010, le gouvernement fédéral a modifié la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale en réponse à plusieurs questions : inquiétudes de l'industrie par rapport aux délais des évaluations environnementales fédérales, analyse du Bureau de gestion des grands projets du gouvernement fédéral et critiques du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Les modifications permettent à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de gérer et d'initier des évaluations de grands projets. Elles permettront d'éliminer des mois de délai causés par des décisions ayant un effet déclencheur, et de mieux synchroniser les évaluations fédérale et provinciale. En s'appuyant sur les modifications, l'Agence a établi un calendrier pour les évaluations et les exigences simplifiées de la description de projet.

Au cours de l'année, l'AMC a également collaboré avec d'autres associations pour faire l'examen de l'expérience des industries primaires relativement à plusieurs lois fédérales qui touchent les projets axés

sur les ressources, et pour échanger des renseignements et discuter de problèmes communs. Le Comité de l'environnement a décelé les nouvelles préoccupations associées à la Loi sur les espèces en péril et à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, puis a examiné les problèmes grandissants que pose la Loi sur les pêches pour les membres, autant au regard de nouveaux projets que d'opérations en cours.

Le Comité de l'environnement a aussi surveillé de près les questions relatives aux gaz à effet de serre, discuté de l'évolution de la situation dans les provinces et dans les régions, et a partagé avec d'autres industries les inquiétudes à propos des éventuels chevauchements et incompatibilités.

L'AMC a poursuivi son travail dans le cadre du processus tripartite – auquel participent les gouvernements fédéral et provinciaux, des membres de l'industrie ainsi que des ONG de l'environnement et de la santé – afin de mettre en œuvre un système global de gestion de la qualité de l'air. Cette proposition a été soumise au Conseil canadien des ministres de l'Environnement en octobre 2010, et a mené les ministres à annoncer le nouveau système de gestion de la qualité de l'air. Les ministres ont indiqué aux responsables de travailler avec des intervenants pour finaliser les principaux éléments du système.

L'AMC suit toujours de près les activités internationales qui peuvent avoir un impact sur les politiques au pays ou dans les marchés internationaux des produits minéraux. Dans le cadre de cette surveillance, le Comité de l'environnement a pris en considération les conséquences de la négociation du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant une entente sur le mercure.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le Groupe de coordination de l'industrie sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le Resource Associations Group, le Comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le Conseil nord-américain des métaux et le Conseil International des Mines et Métaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives environnementales de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le Rapport sur les progrès du développement minier durable, disponible sur le site Internet de l'AMC ([www.mining.ca](http://www.mining.ca)).

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX

Président : Mike Dutton  
Directeur, Science de l'environnement et de la santé, Vale

*Le Groupe de travail sur les métaux examine l'établissement de règlements et de politiques touchant l'évaluation et la gestion des substances au Canada.*

## FAITS SAILLANTS

- Ateliers sur les activités futures du Plan de gestion des produits chimiques relatives à l'évaluation de substances de priorité moyenne, y compris les métaux
- Examen de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé

Le Groupe de travail sur les métaux a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Il a également examiné les demandes de renseignements relatives à l'article 71 de la LCPE émises au cours de l'année, et conseillé l'AMC en la matière.

En mai 2010, le président du Groupe de travail sur les métaux a donné une conférence sur l'évaluation propre aux métaux, dans le cadre d'un atelier dirigé par le Groupe de coordination de l'industrie sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'AMC a aussi participé à une rencontre de consultation multi-intervenants sur l'avenir des processus d'évaluation de substances de priorité moyenne (qui comprennent tous les principaux métaux) et sur les outils de gestion de risque dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

Statistique Canada et Santé Canada ont annoncé les résultats de la première Enquête canadienne sur les mesures de la santé en août. Dans le cadre de l'enquête, on a mesuré les niveaux de plusieurs produits chimiques dans le sang et dans l'urine de Canadiens issus de divers secteurs. L'AMC regrette que l'enquête n'ait pas ciblé tous les groupes d'âge.

Au cours de l'année, Mike Dutton (Vale) a représenté l'AMC au sein du Groupe de coordination de l'industrie pour la LCPE et Justyna Laurie-Lean (AMC), au sein du Groupe de coordination de l'industrie de la santé environnementale.

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MINES ABANDONNÉES

Présidence : Poste à pourvoir

*Le Groupe de travail sur les mines abandonnées a été créé pour trouver des solutions multilatérales, pour toutes les compétences, aux problèmes liés aux mines abandonnées. Les membres participent à l'initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA).*

## FAITS SAILLANTS

- Deuxième assemblée générale annuelle du Comité consultatif multipartite sur les mines orphelines ou abandonnées (Comité consultatif de l'INMOA)
- Nouvelle publication des responsabilités à long terme — Le rapport Cowan
- Organisation d'un atelier

Par l'entremise de l'INMOA, l'AMC collabore avec d'autres groupes pour trouver des solutions aux problèmes que posent les mines orphelines et abandonnées au Canada, y compris les responsabilités environnementales, les préoccupations touchant à la santé humaine et les coûts de restauration qui s'y greffent. L'INMOA a été lancée en 2002 à la demande des ministres des Mines, et elle est cofinancée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. L'initiative est administrée par un petit secrétariat établi au CANMET, qui relève de Ressources naturelles Canada.

Le travail de l'INMOA est guidé par un comité consultatif représentant le secteur minier canadien, le gouvernement, ainsi que des groupes autochtones et environnementaux. Le Comité consultatif a publié des rapports sur les obstacles à la collaboration, des modèles de financement, un système de classification des mines abandonnées, un dépliant sur la participation communautaire à la restauration des sites, un cadre d'action visant à orienter les futurs travaux de restauration et un site Web ([www.abandoned-mines.org](http://www.abandoned-mines.org)).

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

La deuxième assemblée générale annuelle (AGA) du Comité consultatif de l'INMOA a eu lieu à Vancouver en mai 2010. En plus d'une visite guidée à la mine Britannia, cette réunion de planification stratégique d'une journée a principalement porté sur les réalisations à ce jour, les projets en cours, l'examen des compétences territoriales, le plan de travail pour 2011 et les nouvelles orientations. Parmi les thèmes des conférences, mentionnons la réalisation de l'inventaire national des sites, l'établissement des priorités liées aux mines abandonnées en Ontario, le programme relatif aux sites de la Couronne contaminés en Colombie-Britannique et le programme manitobain de restauration des sites des mines orphelines ou abandonnées.

### **NOUVELLE PUBLICATION**

Un des principes directeurs de l'INMOA est que les activités visant à empêcher que des sites miniers soient abandonnés dans l'avenir doivent se poursuivre, ces activités consistant, entre autres, en un affermissement de la réglementation. Les membres du Comité consultatif croient qu'il y a un vide politique en ce qui a trait à la fermeture des mines, et affirment la nécessité d'établir un cadre stratégique pour la fermeture des mines ainsi que pour la gestion à long terme des responsabilités et des émissions.

En 2010, l'INMOA a confié à Cowan Minerals Ltée la tâche de rédiger, à l'intention des intervenants et des administrations minières, un document d'orientation qui servirait d'outil de référence pour la fermeture des mines, la gestion des responsabilités à long terme et la prévention de l'abandon d'autres mines.

Un questionnaire a été élaboré et envoyé à diverses compétences au Canada et dans le reste du monde. Les résultats offrent un aperçu des lois, règlements, politiques et pratiques en vigueur liées à la fermeture et à la postfermeture des mines. De plus, on a préparé une série de courtes notes sur les éléments de politiques à considérer, comme les objectifs de fermeture, les plans de fermeture, la garantie financière, les soins après la fermeture, la renonciation, la garde institutionnelle et la consultation. Ces notes pourraient servir de base à l'élaboration de concepts d'orientation pour un cadre stratégique.

Le rapport « Document d'orientation pour la fermeture des mines et la gestion des responsabilités à long terme : un examen du cadre stratégique au Canada. » a été publié à la fin de 2010. Il examine les principales composantes liées aux activités de fermeture et de gestion d'un site minier après la fermeture et les responsabilités qui y sont associées. Il s'agit d'un document de référence destiné à un groupe de parties intéressées, y compris l'industrie, les Autochtones, les membres des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG). Ce rapport offre un point de départ aux provinces et aux territoires miniers au Canada qui peuvent avoir besoin de l'élaboration d'une politique dans ces domaines. Il considère les soins à long terme, le suivi et l'entretien des sites miniers, dont l'exploitation peut cesser, ainsi que les options des autorités minières qui peuvent accepter de remettre les terrains miniers à l'État.

En se fondant sur l'examen de la situation actuelle, plusieurs recommandations ont été mises de l'avant afin de prévenir l'accumulation des dangers associés aux mines abandonnées.

### **ORGANISATION D'UN ATELIER**

En se fondant sur les recommandations énoncées dans le rapport Cowan, l'organisation d'un atelier multilatéral de l'INMOA, axé sur la gestion à long terme des responsabilités et la rétrocession des terrains miniers à la Couronne du Canada, a débuté en 2010. L'objectif de cet atelier était d'obtenir des conseils et des directives de la part d'intervenants de communautés minières, afin d'aider l'INMOA à élaborer des recommandations pour la gestion à long terme des responsabilités et les questions relatives à la rétrocession des terrains miniers à la Couronne au Canada. L'atelier s'est déroulé au printemps 2011.

# COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Présidente : Kara Flynn  
Chef d'équipe Affaires publiques, Syncrude Canada Ltée

*Le comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant aux affaires publiques et à la programmation des communications.*

## FAITS SAILLANTS

- Activités de promotion d'intérêts, orientation et soutien stratégique continu à l'appui de l'AMC en matière de politiques gouvernementales fédérales
- Intervention en réponse aux questions entourant le projet de loi C-300 et la responsabilité sociale d'entreprise
- Collaboration continue avec l'Assemblée des Premières Nations
- La Journée minière sur la colline; encore une fois couronnée de succès
- Soutien continu à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD)
- Mise au point d'un plan de communication, d'un nouveau site Web et d'une stratégie concernant les médias sociaux

En 2010, l'action de l'AMC a porté sur bon nombre de questions, dont la compétitivité, l'examen réglementaire, l'infrastructure, l'innovation, les ressources humaines, les géosciences, la participation autochtone aux activités du secteur minier, la réforme de la réglementation, l'Inventaire national des rejets de polluants et les enjeux relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise.

## INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En 2010, l'AMC a concentré ses efforts sur la sensibilisation des députés et les initiatives de lobbying populaire, en accordant plus d'attention aux députés d'arrière-ban de toutes les formations politiques. Une des priorités stratégiques de l'AMC en matière de relations gouvernementales fut de joindre les comités du caucus pour s'assurer que les enjeux la touchant soient bien compris. Au cours de l'année, l'AMC a rencontré des présidents de comité, des porte-parole des partis de l'opposition et des membres clés du bureau du chef de l'opposition et des caucus de l'opposition.

En 2010, l'AMC s'est adressée au Comité permanent sur les finances de la Chambre des communes pour traiter du budget. L'AMC s'est aussi présentée devant le Comité spécial du Sénat sur le projet de loi C-9.

### **ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS**

Une des plus grandes réalisations de l'AMC en 2009 consiste en la signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Par l'intermédiaire du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHiM), l'AMC a continué de travailler avec l'APN sur le projet de perfectionnement des compétences Prêt pour l'industrie minière. Le projet a mené à la mise sur pied d'une formation de 12 semaines permettant d'acquérir les compétences du niveau de débutant. Le projet a été réalisé en partenariat avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis (RNM); ces trois organismes collaboraient pour la première fois à un projet de ce type. Le programme, sous forme de projet pilote, a été implanté avec succès dans trois collectivités autochtones. À la fin du programme, certains participants ont poursuivi leurs études au niveau supérieur alors que d'autres ont réussi à obtenir un emploi dans le secteur minier. D'autres collectivités se joindront au RHiM pour offrir la formation Prêt pour l'industrie minière.

### **JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE**

La Journée minière sur la colline a de nouveau été un événement marquant, offrant une excellente occasion aux membres de l'AMC de forger des liens avec les députés fédéraux. Cette année, l'événement a été principalement axé sur la compétitivité économique, mais il comportait aussi un volet de promotion des intérêts auprès des députés de l'opposition, relativement au projet de loi C-300.

Au total, 45 délégués de l'AMC ont pris part à l'événement à Ottawa; neuf équipes du secteur des mines ont participé à plus de 38 réunions, et trois équipes représentant le secteur des sables bitumineux ont participé à 13 réunions. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu avec quatre ministres, huit sous-ministres et de nombreux députés. La Journée avait pour thème « Établir les bases d'une économie canadienne des technologies propres au Canada ».

Cette année encore, l'AMC s'est jointe au Economic Club of Canada pour le déjeuner-causerie annuel, qui a fait salle comble. Kirk Bailey, vice-président directeur, Sables pétrolifères, Suncor, en était le conférencier d'honneur. David Anderson, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, a prononcé le mot d'ouverture.

### **SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE VDMD**

Tout au long de l'année, le Comité des relations publiques a prêté son soutien à l'initiative VDMD en prenant part à différents salons professionnels. L'AMC a notamment participé au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), au salon Les mines dans la société de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) et à la conférence annuelle de la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA).

### **ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION**

L'AMC a terminé l'élaboration de son plan de communication en 2010, et l'a mis en œuvre en 2011. Le plan de communication comprend le choix d'un nouveau logo, la conception d'un nouveau site Web, l'utilisation des médias sociaux et la diffusion de messages stratégiques à l'appui des efforts de promotion de l'industrie. Depuis le début de la mise en œuvre, des progrès constants ont été réalisés.



*Le Comité scientifique de l'AMC reconnaît l'importance des principes scientifiques éprouvés et du rôle essentiel qu'ils jouent comme fondements aux politiques efficaces. Il s'emploie à réduire les répercussions de l'industrie minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres. Le comité se concentre sur des enjeux tels que la biodiversité, les espèces en péril, la restauration des sites miniers, la qualité des effluents, l'évaluation des risques et sur les activités du Groupe de travail sur les métaux de l'AMC.*

## FAITS SAILLANTS

- Demande de statut d'intervenant dans le cadre de la contestation judiciaire intentée contre le gouvernement fédéral par la Sandy Pond Alliance au sujet du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)
- Activités de pression en vue d'apporter des modifications au programme d'étude du suivi des effets sur l'environnement (ESEE)
- Poursuite des initiatives de recherche et de transfert technologique du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
- Organisation de la Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) que le NEDEM accueillera en 2012
- Nouveaux faits relatifs à la Loi sur les espèces en péril et à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs pouvant affecter l'exploitation des minéraux
- Publication du rapport sur la pérennité de l'eau et du secteur des ressources naturelles

Le travail du Comité scientifique de l'AMC complète celui du Comité de l'environnement et de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). Pour obtenir de plus amples renseignements à leur sujet, veuillez consulter le Rapport d'étape – Vers le développement minier durable et le site Web de l'AMC ([www.mining.ca](http://www.mining.ca)).

Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement se sont rencontrés en mai et en octobre 2010. Le Comité scientifique s'est penché principalement sur les questions suivantes.

## RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

Le REMM est entré en vigueur en 2002, en vertu de la Loi sur les pêches. Il s'applique à quelque 100 mines de métaux et exploitations au Canada et impose des limites sur les rejets de cyanure, d'arsenic, de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel et de radium 226. Il interdit aussi le rejet de tout effluent à létalité aiguë pour les poissons, comme la truite arc-en-ciel. La concentration mensuelle maximum du total des solides en suspension a été fixée à 15 mg/L, et le pH de l'effluent doit se situer entre 6,0 et 9,5.

En vertu du REMM, le gouverneur en conseil a le droit de modifier l'annexe 2 du Règlement afin de désigner un plan d'eau fréquenté par des poissons comme étant un dépôt de résidus miniers (DRM). Une telle modification ne peut être apportée qu'après avoir effectué une étude environnementale exhaustive et envisagé toutes les autres options d'évacuation.

En 2010, Environnement Canada a tenu une consultation auprès de multiples intervenants concernant la proposition d'accorder à l'usine centrale de traitement de l'or Jolu, propriété de Golden Band Resources, une modification à l'annexe 2.

Paru dans la partie I de la Gazette du Canada en mai, un avis indiquait des modifications à l'annexe 2 relativement au projet de mine d'or et de cuivre de Mount Milligan, en Colombie-Britannique. Ce projet comprend l'utilisation de deux ruisseaux locaux à titre de DRM. Les modifications ont été publiées dans la Partie II de la Gazette du Canada le 24 novembre 2010.

### **POURSUITE ENGAGÉE PAR LA SANDY POND ALLIANCE**

En juin 2010, la Sandy Pond Alliance to Protect Canadian Waters a intenté une poursuite contre le gouvernement fédéral, affirmant que les sections 5 et 27,1 ainsi que l'annexe 2 du REEM allaient à l'encontre de la Loi sur les pêches et n'étaient pas du ressort du gouverneur en conseil. La coalition environnementaliste est composée du Conseil des Canadiens, de Mines Alerte Canada, de la Newfoundland and Labrador Natural History Society, du Sierra Club Atlantic et d'un groupe en droit environnemental de l'Université d'Ottawa. Elle remet en question la légalité du recours à l'annexe 2 pour utiliser des eaux poissonneuses comme DRM. Selon la coalition, la destruction de leur habitat dans des écosystèmes uniques, comme des lacs et d'autres plans d'eau, causerait des torts irréversibles aux poissons.

En septembre, l'AMC et l'Association minière de la Colombie-Britannique ont toutes deux retenu les services d'un conseiller juridique et ont demandé à obtenir le statut d'intervenant dans l'affaire. L'AMC veut s'assurer que le jugement tiendra compte du point de vue de l'industrie et des raisons fondamentales pour lesquelles, en de rares occasions, les lacs servent à prévenir l'oxydation et la mobilisation des métaux. Le statut d'intervenant a été accordé aux deux associations en janvier 2011.

Il permettra de démontrer à la Cour que l'industrie minière a collaboré étroitement avec le gouvernement pendant plus de 10 ans sur les initiatives gouvernementales qui ont mené à l'adoption du REMM.

### **ÉTUDE DU SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

L'AMC s'engage à travailler de concert avec Environnement Canada pour améliorer le programme d'ESEE sur l'exploitation minière des métaux en s'appuyant sur de nouvelles idées et des recherches scientifiques

solides. Lors d'une réunion en octobre 2010, le Comité scientifique a passé en revue les deux questions suivantes avec les fonctionnaires du Bureau national des ESEE.

Le premier point concernait les procédures ébauchées pendant un atelier réunissant plusieurs intervenants, dont l'AMC qui assumait en partie le parrainage et la présidence de l'évènement. Distribuées avec un an de retard par le Bureau national des ESEE, les procédures explorent les défis que pose la recherche de la cause (RC), deuxième étape de l'ESEE pour les mines de métaux. Après révision, l'AMC a estimé que les procédures devaient faire l'objet d'améliorations avant de servir à l'élaboration de directives pour les études de RC.

Le deuxième point faisait suite à la réunion organisée par Environnement Canada en juin 2010 pour améliorer les dispositions du REMM relatives à l'ESEE en se fondant sur les recommandations de l'Équipe d'examen des ESEE des mines de métaux. Les modifications recommandées concernent principalement les domaines suivants :

- Surveillance des taux de sélénium contenus dans les effluents et les eaux réceptrices ainsi que de la conductivité électrique de ces cours d'eau
- Exemption de surveiller le radium 226 sur les sites où le risque établi est très faible
- Suppression de l'exigence de comparer les résultats des essais de toxicité sublétales aux résultats des observations biologiques en vue d'établir une corrélation
- Prolongement de l'échéance fixée pour la soumission des rapports d'interprétation de 24 à 36 mois

L'AMC appuie toutes ces propositions et attend avec impatience leur adoption.

### **ÉTUDE PILOTE SUR L'INDICE DE SIMILARITÉ DE BRAY-CURTIS**

En décembre, l'AMC a demandé au service-conseil Stantec Consulting Ltée de conduire une étude sur les travaux récents de David Huebert en lien avec le biais inhérent à l'indice Bray-Curtis, exigé par le programme d'ESEE. Dans le cadre de l'étude, Stantec Consulting calculera de nouveau les valeurs de l'indice Bray-Curtis figurant dans les résultats de certaines ESEE afin de déterminer si la correction du biais modifie considérablement les conclusions des études.

L'objectif principal de cette opération est d'éviter que les sociétés minières s'engagent dans de coûteuses RC découlant des calculs de l'indice de Bray-Curtis. Environnement Canada privilégie toujours la méthode de calcul fondée sur cet indice.

### **PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER**

Depuis sa création en 1989, le programme NEDEM a largement contribué à notre compréhension du drainage rocheux acide (DRA) et à sa prévention, ainsi qu'à l'augmentation du transfert d'information et de technologie. Néanmoins, le DRA demeure le problème écologique le plus important pour l'industrie minière, les gouvernements et le public, les coûts de responsabilités associés pouvant atteindre des centaines de

millions de dollars. Chaque année, l'industrie minière continue d'essuyer des coûts liés au traitement du drainage rocheux acide.

Le programme NEDEM actuel est administré par un petit secrétariat établi au CANMET, qui relève de Ressources naturelles Canada. Sa valeur est reconnue tant au Canada qu'à l'étranger. Le Canada est le seul pays du monde qui s'attaque au drainage rocheux acide et à la lixiviation des métaux grâce à un programme de recherche ciblé, dirigé par un comité formé de représentants de l'industrie, des gouvernements et des ONG.

Au cours des dernières années, le NEDEM a accompli des progrès considérables relativement aux priorités de recherche cernées par l'industrie minière canadienne, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et par la société civile. Outre ses projets de recherche, le NEDEM mène des initiatives de transfert de technologies et offre notamment, à cet égard, des ateliers, des conférences, des présentations et des bulletins d'information. Il diffuse également de l'information par l'intermédiaire de son site Web ( [www.mend-nedem.org](http://www.mend-nedem.org)).

Le NEDEM fait partie d'une alliance mondiale pour la recherche sur le drainage minier acide, qui réunit aussi l'International Network for Acid Prevention (INAP), la US Acid Drainage Technology Initiative, l'Australian Centre for Minerals Extension and Research, le Partnership for Acid Drainage Remediation in Europe, la South African Water Research Commission, le South American Network for Acid Prevention, le Chinese Network for Acid Mine Drainage et l'Indonesian Network for Acid Drainage.

Soutenue par d'importantes multinationales minières, cette alliance permet de mieux diffuser l'information à l'échelle internationale, de mettre des ressources en commun et d'optimiser le financement. Les synergies créées par cette alliance mondiale soulignent davantage l'importance du programme NEDEM.

## PROJETS DU PROGRAMME NEDEM EN 2010

**Guide sur le drainage rocheux acide dans le monde :** Le lancement officiel du Guide sur le drainage rocheux acide dans le monde (GDRAM) a eu lieu en 2009. Avec le soutien de l'alliance mondiale, l'INAP a parrainé la production de ce guide qui décrit les techniques éprouvées utilisées pour la caractérisation, la prédiction, la surveillance, le traitement, la prévention et la gestion du drainage acide produit par l'oxydation du minéral sulfuré. Le guide se penche également sur la lixiviation des métaux. Plusieurs ateliers ont été organisés au Canada et dans d'autres pays pour enseigner l'utilisation du guide, qui a été révisé et mis à jour en 2010. Il est possible de le consulter à l'adresse [www.gardguide.com](http://www.gardguide.com).

**Manuel de prévisio :** Au cours de l'année, le NEDEM a publié un rapport d'envergure sur la prévision de la chimie des eaux de drainage provenant de matériaux géologiques sulfureux. Intitulé Prediction Manual for Drainage Chemistry from Sulphidic Geologic Materials, le rapport traite de la prévision exacte et opportune de la lixiviation des métaux et du drainage rocheux acide. La prévision est essentielle pour prévenir les répercussions environnementales et gérer les coûts élevés des mesures d'assainissement. Le rapport, mis

en ligne sur le site du NEDEM, est à la fois une trousse d'outils et un compte rendu critique des procédures actuelles.

**Nouveau site Web du NEDEM :** La configuration du site Web du NEDEM ([www.mend-nedem.org](http://www.mend-nedem.org)) a été repensée en 2010 pour améliorer l'accès aux publications du programme et pour simplifier la présentation de l'information. Il est maintenant possible de télécharger gratuitement tous les rapports publiés par le NEDEM depuis 2002, disponibles à partir du site Web du programme. Le NEDEM projette de mettre tous ses rapports en ligne.

**Édition 2012 de la Conférence internationale sur le drainage rocheux acide :** Le NEDEM avait présenté une soumission pour accueillir la neuvième Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) en 2012. En octobre 2009, il apprenait qu'il était l'hôte choisi. La conférence se déroulera à l'hôtel Westin à Ottawa, du 21 au 26 mai 2012. Elle comportera une série de brèves formations, des présentations techniques réparties sur trois jours, un salon professionnel et des visites sur le terrain. De plus amples renseignements sont affichés sur le site de la conférence, à l'adresse : [www.icard2012.ca](http://www.icard2012.ca).

#### **Autres publications :**

- Cold Regions Cover Research (Rapport 1.61.5b, novembre 2010)
- Evaluation of the Water Quality Benefits from Encapsulation of Acid-Generating Tailings by Acid-Consuming Tailings (Rapport 2.46.1, décembre 2010)

#### **LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL**

L'AMC a travaillé pendant des années avec Nature Canada, d'autres associations de l'industrie et des groupes environnementalistes sur les enjeux découlant de la Loi sur les espèces en péril (LEP). L'AMC a récemment représenté les associations minières au cours de négociations avec des groupes environnementalistes au sujet d'amendements à la Loi. L'AMC a pris part à deux demandes présentées au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, qui mène un examen quinquennal de la législation. L'une des demandes a été soumise conjointement par des ONGE et l'industrie, tandis que l'autre a été déposée par des associations de l'industrie.

L'AMC siège au comité consultatif, composé de membres de l'industrie et d'ONGE, qui participe à la mise sur pied d'une stratégie visant à rétablir les populations boréales du caribou des bois. La création d'une stratégie nationale a fait l'objet de consultations partout au Canada, auxquelles ont participé certains membres de l'AMC.

Le 8 septembre 2010, la Première Nation des Chipewyans d'Athabasca, la Nation crie de Beaver Lake et la Nation crie d'Enoch, de concert avec l'Alberta Wilderness Association et le Pembina Institute, ont engagé une action en justice contre le ministère fédéral de l'Environnement pour avoir failli à son mandat dans les

circonstances suivantes. Le Ministère n'aurait pas :

- émis de règlement d'urgence afin de protéger sept hardes de caribous des bois dans le nord-est de l'Alberta.
- déclaré de moratoire sur la répartition des ressources de la forêt et du sous-sol sur le territoire occupé par les troupeaux du lac Slave.
- protégé les aires de distribution actuelles des caribous des bois.
- préparé une stratégie de rétablissement des troupeaux. À ce propos, le Ministère n'a d'ailleurs pas respecté l'échéance fixée à juin 2007.

L'action en justice cible sept troupeaux, situés à Red Earth, sur les rives Est et Ouest de la rivière Athabasca, à Richardson, au polygone de tir aérien de Cold Lake, à Nisipi et au lac Slave. Les requérants affirment que la population de ces troupeaux diminue de façon drastique et que le Ministère n'en a pas assuré la protection, comme prescrit par la LEP.

### **LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS**

Adoptée en 1916, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) interdit la prise d'oiseaux migrateurs et la destruction de leurs nids, une interdiction absolue similaire à celle d'endommager les habitats aquatiques établie par la Loi sur les pêches. La LCOM interdit également de déposer des substances nuisibles aux oiseaux dans les plans d'eau et sur les territoires qu'ils fréquentent. Créée pour contrevenir à la chasse excessive, la LCOM ne tient pas compte des effets potentiels de l'extraction des ressources minières sur les oiseaux migrateurs.

En 2002, des groupes environnementalistes ont défait le gouvernement fédéral devant la Commission nord-américaine de coopération environnementale en soutenant que le gouvernement n'appliquait pas la LCOM. En 2005, le gouvernement a modifié la Loi pour autoriser l'élaboration d'une réglementation qui exempterait la prise accessoire d'oiseaux migrateurs.

Les consultations en vue de l'ébauche des nouveaux règlements ont débuté en 2008. Le gouvernement a cependant annoncé à l'automne 2010 qu'il abandonnait le projet de réglementation et qu'il rédigerait plutôt des directives en matière de pratiques exemplaires.

### **PROGRAMME DE LA TRNEE SUR L'EAU ET LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES AU CANADA**

En 2010, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a publié le rapport intitulé *Courant de changement : La pérennité de l'eau et des secteurs des ressources naturelles du Canada*. Le rapport, qui porte sur l'utilisation et la consommation de l'eau par le secteur des ressources naturelles, est le résultat d'une étude de deux ans menée par la TRNEE sur le sujet. L'AMC s'est démarquée pour son rôle dans la coordination des rencontres entre les intervenants, avec l'Association nucléaire canadienne, la Canadian

Association of Petroleum Producers, l'Association des produits forestiers du Canada et d'autres organisations.

En ce qui a trait à l'industrie minière, les enjeux abordés dans le rapport touchent à l'exploitation minière en roche dure (métaux) et en roche tendre (charbon) ainsi qu'à l'exploitation de l'uranium et de la potasse. Le rapport fait état de la contribution majeure du secteur minier à l'économie canadienne, citant les données tirées des Faits et chiffres 2009 de l'AMC. L'étude conclut que le secteur minier n'est pas un consommateur d'eau important en comparaison avec d'autres secteurs. Ainsi, la disponibilité de l'eau n'est pas considérée comme une entrave importante au développement de l'industrie minière.

Cependant, les répercussions potentielles des mines sur la qualité de l'eau et des écosystèmes à proximité constituent une préoccupation primordiale pour les sociétés minières. L'étude confirme que les principales conséquences sur les eaux de surface et les eaux souterraines s'observent dans les milieux en aval des gisements miniers et des installations de transformation. Le fait que la plupart des sites tentent de maximiser le recyclage des eaux de fabrication est considéré comme un important facteur de développement durable. Le traitement de l'eau pour réduire le drainage rocheux acide et la mobilité des métaux fait aussi partie intégrante des activités d'exploitation. En outre, il est essentiel d'établir le bilan hydrique des sites afin de mesurer la quantité d'eau qui y entre et en sort.

D'autres enjeux relatifs à l'eau pour les sociétés minières sont liés au changement climatique : il faudra élaborer des stratégies d'adaptation, et cela impliquera de modifier la conception des bassins de retenue. L'industrie doit de plus trouver une façon d'améliorer l'efficacité énergétique du processus de traitement de l'eau.

Enfin, le rapport atteste des efforts de l'industrie pour établir des objectifs et stratégies en matière de pratiques exemplaires visant à réduire les effets nuisibles sur l'eau causée par l'exploitation minière.

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Rick Schwenger  
Gestionnaire de projets de remise en état, Xstrata Zinc Canada

*Le Groupe de travail sur les stériles a été créé afin d'examiner la gestion des stériles et des résidus miniers; développer des directives pour l'exploitation et la gestion sécuritaires et écologiques des parcs à résidus miniers et installations de traitement des eaux; et sensibiliser l'ensemble de l'industrie minière à la gestion efficace des installations ainsi qu'à l'évaluation des risques. Le Groupe de travail a également contribué largement à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD).*

## FAITS SAILLANTS

- Mise à jour des trois guides de gestion des résidus miniers en vue de leur publication dans trois langues
- Offre d'une nouvelle série d'ateliers pour favoriser l'utilisation des guides

Au cours des 14 dernières années, le Groupe de travail sur les stériles s'est appliqué à améliorer les méthodes de gestion des parcs à résidus miniers pratiquées par les membres de l'AMC et par l'industrie minière en général. Parmi ses initiatives, les trois guides publiés par l'AMC est celle qui a joui de la plus large diffusion.

- *Guide de gestion des parcs à résidus miniers (1998, 2009)*
- *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux (2003)*
- *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers (2010)*

Ces guides exposent les principes et les pratiques associés à une gestion responsable des résidus miniers à toutes les étapes d'une exploitation minière, de la conception initiale jusqu'à la fermeture des installations. Bien que les guides aient été préparés par les membres de l'AMC et à leur intention, ils sont conçus pour être utilisés par l'ensemble de l'industrie minière, au Canada et ailleurs dans le monde. L'AMC est d'ailleurs reconnue à l'échelle internationale pour avoir établi des normes supérieures en matière de gestion des résidus miniers.

En 2010, le conseil d'administration de l'AMC a donné son aval au Groupe de travail sur les stériles pour mener une série d'ateliers préconisant la mise en pratique des guides. Les ateliers seront offerts, dans l'ordre suivant, en 2011-2012.

- Ateliers régionaux organisés en collaboration avec les associations minières provinciales
- Ateliers axés sur des secteurs précis, comme l'extraction de minerai, les sables bitumineux et l'exploitation de diamants
- Ateliers offerts en exclusivité à des sociétés membres

- Ateliers tenus en marge d'évènements au sein de l'industrie, comme les réunions régionales et nationales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM).

La série d'ateliers est axée sur l'importance du risque d'exploitation que représente la gestion des résidus pour les activités des membres de l'AMC et de l'ensemble de l'industrie. Outre les répercussions sur l'environnement qu'elle risque d'entraîner, une défaillance des zones de retenue des déchets peut fortement nuire à la réputation d'une société et à l'appui qu'elle reçoit du public. L'ensemble de l'industrie canadienne en subirait les contrecoups.

Les ateliers de l'AMC ont pour but d'aider ses membres à obtenir un bon rendement dans le cadre de l'initiative VDMD. De plus, le succès de la diffusion des pratiques proposées dans les guides illustre l'engagement de l'AMC à promouvoir le développement durable grâce à un meilleur rendement en matière de sécurité et d'environnement. Les ateliers permettent en outre d'entretenir le dialogue et la collaboration entre les spécialistes de l'industrie.

L'AMC a aussi pris part à deux ateliers d'une demi-journée sur la gestion des résidus tenus le 9 mai 2010 dans le cadre de la conférence annuelle de l'ICM, à Vancouver. Le premier atelier portait sur le protocole VDMD de gestion des résidus, et le second enseignait l'utilisation des guides consacrés à la gestion, à la vérification et à l'évaluation.

Le Groupe de travail sur les stériles joue un rôle essentiel pour l'AMC, car il a pour mandat de surveiller et d'étudier les nouvelles initiatives réglementaires. Il intervient de plus dans le cadre de certains enjeux, tels que la contestation judiciaire du REMM au sujet des résidus miniers dans les lacs.

*Le Comité de la fiscalité se charge des enjeux d'importance nationale concernant les impôts, fait pression pour obtenir des modifications fiscales afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.*

## FAITS SAILLANTS

- Contribution de l'AMC à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, de séances d'information aux ministres des Mines et de diverses autres activités
- Engagement à maintenir les réductions du taux d'imposition des sociétés
- Prolongement du programme d'encouragement fiscal des super actions accréditives jusqu'en 2013
- Poursuite de l'examen de la question de l'exploration et du développement en profondeur
- Nouvelle étude ENTRANS sur les paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements canadiens

L'AMC et le Comité de la fiscalité ont accueilli avec joie les améliorations qui ont été annoncées dans les budgets fédéraux et les divers autres rapports. Ils y voient le fruit de leurs efforts de promotion d'intérêts (soumissions prébudgétaires, séances d'information aux ministres des Mines et autres activités menées au cours des dernières années). Voici la liste de ces améliorations :

- réduction continue du taux d'imposition sur le revenu des sociétés, passant de 16,5 % à 15 % d'ici 2012, lorsque se terminera le programme de réduction lancé il y a dix ans par le gouvernement libéral et poursuivi par le gouvernement conservateur;
- investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans dans la cartographie géologique, principalement dans le Nord canadien, et renouvellement d'un petit programme connexe axé sur la science de la terre autour des camps miniers;
- prolongation jusqu'en 2013 du crédit d'impôt à l'investissement de 15 % dans le secteur de l'exploration minière (super actions accréditives);
- interprétation formelle du traitement fiscal des coûts associés à certains biens matériels se trouvant dans les mines souterraines et qui correspondent à ce que l'AMC recherche;
- classification de certaines dépenses liées à la consultation, à l'environnement et à la faisabilité dans les dépenses pouvant être traitées à titre de dépenses d'exploration canadienne;
- investissement important dans les infrastructures, ce qui pourrait comprendre des projets

directement liés à l'exploitation minière;

- création d'une agence de développement régional pour le Nord et investissement de 100 millions de dollars dans un programme de formation destiné aux Autochtones.

Les réserves canadiennes connaissent un déclin, mais on croit qu'il existe d'autres ressources en profondeur, près de mines existantes. Des membres de Ressources naturelles Canada et de l'AMC ont examiné les risques et la rentabilité associés à des activités connexes afin de déterminer si des modifications fiscales seraient justifiées. Il est peu probable que des modifications soient effectuées dans ce secteur dans un avenir rapproché.

L'AMC a terminé sa quatrième étude annuelle ENTRANS concernant les paiements effectués par l'industrie minière canadienne aux différents gouvernements. Selon les résultats de cette étude, l'industrie (mines métallifères ou non, fonderies) a payé environ six milliards de dollars au gouvernement canadien en 2009, ce qui représente la moitié du montant payé l'année précédente. Cette diminution est une des répercussions de la récession économique et de la chute des prix des minéraux qui ont marqué une grande partie de l'année.

Le rapport de l'étude ENTRANS souligne le rôle de l'industrie minière dans certaines régions du Canada. L'industrie apporte une importante contribution à l'assiette fiscale provinciale à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'industrie minière remet une somme considérable aux gouvernements en taxes municipales, en taxes sur le carburant et en cotisations sociales. De plus, l'industrie achète un nombre important de biens et services auprès d'environ 3 200 fournisseurs au Canada, allant des conseillers en ingénierie et en environnement aux entreprises d'outillage et aux sociétés financières.

*Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.*

## FAITS SAILLANTS

- Réponse positive du gouvernement fédéral en ce qui concerne la révision des niveaux de service du transport ferroviaire de marchandises
- Participation à des alliances, comme la Coalition des expéditeurs par rail, pour soutenir le développement d'une infrastructure de transport concurrentielle
- Dialogue avec le gouvernement fédéral à propos des enjeux concernant l'infrastructure de transport

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. Ces minéraux et produits métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du revenu total du transport ferroviaire de marchandises.

Pour que l'industrie minière canadienne puisse faire face à la concurrence, un système de transport maritime, ferroviaire et routier efficace et peu coûteux est essentiel. L'AMC et l'industrie étaient donc ravies lorsque la Loi sur les transports au Canada a été modifiée en 2008 dans le but d'équilibrer la concurrence entre les expéditeurs et les services ferroviaires (ces derniers possédant le monopole ou le double monopole dans de nombreuses régions du pays). La modification de la Loi vise à faciliter le règlement des différends associés aux taxes et aux frais accessoires relatifs au transport ferroviaire.

Le gouvernement fédéral a récemment effectué une étude relative aux niveaux de service du transport de marchandises du CN et du CP dans le but de cerner les problèmes et les enjeux, d'observer les meilleures pratiques et de recommander des solutions commerciales, réglementaires ou autres, et ce, pour améliorer le service. Le gouvernement a commandé quatre études et créé un comité de trois personnes chargé d'analyser l'information recueillie et d'effectuer ses propres consultations avant de faire des recommandations au gouvernement. L'AMC a rencontré les fonctionnaires et les conseillers de Transport Canada afin de leur communiquer le point de vue de l'industrie minière.

Le dernier rapport des conseillers (Analyse de l'exécution des commandes des expéditeurs par les chemins de fer et des temps de transit) a été publié en mars 2010. Le gouvernement fédéral a publié sa réponse au cours du même mois. L'AMC est ravie de cette réponse positive qui contient des éléments utiles liés au service ferroviaire, aux amendes pour non-exécution et aux facteurs de mesure continue du rendement.

En demandant une révision efficace du service ferroviaire de transport des marchandises ainsi que des modifications à la Loi sur les transports au Canada, l'AMC s'est impliqué au sein de la Coalition des expéditeurs par rail. Cette coalition promeut les intérêts des expéditeurs auprès des instances décisionnelles fédérales en matière de politiques et de réglementation. Elle représente des secteurs qui utilisent largement les services ferroviaires, notamment les industries de produits chimiques, d'engrais, de propane, de produits forestiers, d'agroalimentaire, d'exploitation minière et d'importation automobile.

Pendant l'année, l'AMC a poursuivi le dialogue avec le gouvernement fédéral au sujet de problèmes liés à l'infrastructure de transport. Les projets qui permettraient de renforcer l'exploration minière et le développement économique de cette industrie dans certaines régions canadiennes sont considérés comme particulièrement importants.

Pour participer au règlement d'autres questions relatives au transport, un membre du Comité du transport de l'AMC siège au Comité consultatif du gouvernement fédéral; ce dernier examine notamment avec Transport Canada le problème du transport des matières dangereuses. L'AMC suit également l'évolution d'une initiative de réglementation environnementale qui se déroule dans les États du nord des États-Unis et qui pourrait avoir des répercussions sur la navigation sur la Voie maritime et les Grands Lacs.



# AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL



# RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

*En 2010, le Conseil d'administration de l'AMC a approuvé la création du nouveau comité international de responsabilité sociale des entreprises (RSE).*

## FAITS SAILLANTS

- Rejet du projet de loi C-300
- Création du nouveau comité international de RSE de l'AMC
- Établissement des priorités du comité

Le projet de loi C-300 qui, du point de vue de l'AMC, proposait une approche législative et punitive de la question de la responsabilité des entreprises, a été rejeté en octobre 2010. Le problème lié à la responsabilité sociale de l'entreprise est cependant toujours d'actualité. Savoir où et comment l'AMC devrait s'engager relativement à de nombreuses politiques et initiatives nationales et internationales de RSE représente tout un défi.

En 2010, le Conseil d'administration de l'AMC a approuvé la création du comité international de RSE. Le comité examinera les enjeux internationaux qui ont une incidence sur les intérêts commerciaux et la réputation des membres. Il s'occupera également d'établir des priorités, de formuler des conseils sur les politiques pour le conseil d'administration de l'AMC et de créer des stratégies de promotion d'intérêts en tenant compte des décisions du conseil.

Particulièrement, le comité aura à effectuer les tâches suivantes :

- présenter la position de l'AMC par rapport aux événements internationaux qui pourraient avoir une incidence sur les activités canadiennes;
- analyser la liste des problèmes ci-dessous afin de déterminer le calendrier, les priorités et les efforts nécessaires pour élaborer et partager les points de vue de l'industrie en matière de politiques avec les responsables fédéraux, les politiciens, la société civile, etc.;
- collaborer avec le Conseil international des mines et métaux (CIMM), l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), la Devonshire Initiative, la Chambre de commerce du Canada et d'autres entités de la société civile et universitaires actives dans ce secteur de politiques;
- donner des conseils sur l'intégration ou l'harmonisation des cadres de RSE internationaux avec le développement minier durable (VDMD).

Parmi les actions et thèmes prioritaires envisagés par le comité, mentionnons :

- « Renforcer l'avantage canadien » – utilisation de la stratégie de RSE du gouvernement canadien :
  - travailler en collaboration avec le Centre d'excellence de RSE;
  - travailler en collaboration avec le conseiller de RSE;
  - préconiser un renforcement des capacités au sein des gouvernements hôtes;
- Droits de l'homme (représentant spécial de l'ONU pour la question des entreprises et des droits de l'homme, M. John Ruggie)
- Transparence (Initiative relative à la transparence des industries extractives, la Dodd-Frank Act des États-Unis, commissions des valeurs mobilières)
- Développement international (Accord de projet du modèle de développement minier, Devonshire Initiative)
- Minéraux des conflits (Processus de Kimberley, ID-F, OCDE, projet de loi canadien C-571)
- Élaboration et révision des normes (Global Reporting Initiative, normes de la Société financière internationale, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ISO 26000, Responsible Jewellery Council)
- Non-financement (Cadre sur le développement des exportations canadiennes, évolution continue des normes IFCC)
- Révision des politiques d'exploitation des ressources minérales (Commission du développement durable des Nations Unies, Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable)
- Étude internationale de la CENUA sur la gestion des mines en Afrique
- Rio+20
- Projets de loi d'initiative parlementaire

*L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.*

## FAITS SAILLANTS

- Soutien aux accords sur la protection des investissements étrangers du gouvernement fédéral
- Soutien à la négociation des accords de libre-échange
- Surveillance des développements, contribution offerte lorsque nécessaire

L'industrie minière est un des secteurs de l'industrie canadienne les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur du pétrole et du gaz. L'industrie minière canadienne représente environ 20 % de toutes les exportations canadiennes, 12 % de l'investissement direct effectué par le Canada à l'étranger et près de 60 % des sociétés d'exploration minière à l'échelle mondiale. Les trois quarts des transactions mondiales en valeurs minières s'effectuent à la Bourse de Toronto. Chaque année, les revenus des exportations de fer et d'acier, d'aluminium, de nickel, de cuivre, d'or, d'uranium, de charbon, de potasse, de zinc, de diamant et de minerai de fer atteignent plusieurs milliards de dollars.

Ce succès, l'industrie le doit en partie à l'infrastructure commerciale du Canada, principalement au réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, à la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi qu'à un éventail d'accords de libre-échange et d'accords sur la protection des investissements étrangers (APIE). Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser cette infrastructure. Ainsi, le gouvernement a l'intention de doubler le nombre d'APIE, le faisant passer de 23 à 46.

Les APIE sont des accords bilatéraux visant à fixer des obligations et des droits en matière d'investissement pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres si des différends devaient naître entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger un niveau de sécurité supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

Le gouvernement canadien a récemment conclu des APIE avec l'Inde, la Jordanie, Madagascar, le Koweït et cinq nouveaux membres de l'Union européenne. Des négociations sont en cours avec la Chine,

l'Indonésie, la Mongolie, la Pologne, la Tanzanie, le Vietnam, le Bahreïn et la Tunisie. Dans certains cas, c'est principalement grâce à l'industrie minière que des négociations sont amorcées. Les relations avec la Chine sont particulièrement importantes. Ce pays compte maintenant pour près de 30 % de la demande de métaux à l'échelle mondiale, comparativement à quelque 5 % dans les années 1980.

D'autres négociations sont prévues ou déjà en cours avec la Malaisie, le Kazakhstan, le Ghana, le Rwanda, le Nigeria, le Mali, le Cameroun, la Zambie, le Botswana, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et Cuba.

Dans le domaine plus vaste des accords de libre-échange, le gouvernement a amorcé des négociations en vue d'un accord économique global avec l'Union européenne. Cet exercice représente un travail considérable à accomplir dans un délai serré. Des négociations entre l'Inde et le Canada afin de conclure un accord de libre-échange ont également été annoncées et viennent d'être amorcées.

Les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie touchent particulièrement l'industrie minière. La conclusion de bons accords peut aider les sociétés minières à baisser leurs coûts d'importation, à réduire les obstacles techniques, à améliorer la sécurité de l'investissement et à accroître la coopération en matière de réglementation.

L'AMC discute régulièrement avec le gouvernement fédéral de différentes questions qui ont trait au commerce international et à l'investissement et continuera à s'impliquer dans certains dossiers comme celui des accords canado-américains. L'AMC suivra également de près d'autres questions relatives aux activités commerciales, comme le progrès des négociations de Doha lancées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la réaction à une politique concernant la question internationale de la responsabilité sociale des entreprises, et interviendra lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Chaque fois que l'AMC s'est réunie ou a discuté avec des gouvernements étrangers, elle a souligné l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture face aux investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en matière de gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

L'AMC a également participé aux discussions de l'OCDE relativement au commerce des matières premières et à l'émergence d'obstacles commerciaux. Certains pays comme la Chine manifestent de plus en plus de signes de protectionnisme et ont adopté des mesures telles que des taxes à l'exportation et autres obstacles conçus pour maintenir la circulation des matières premières à l'intérieur de leur marché à des fins de valeur ajoutée. Les États-Unis, l'Union européenne et le Mexique ont dénoncé les pratiques de la Chine devant l'Organisation mondiale du commerce. Le Canada et d'autres pays se sont joints au groupe des protestataires à titre de tierces parties.

# CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier

Président du conseil : Walter Manning

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

*Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHiM) est le conseil national des ressources humaines pour l'industrie minière canadienne. Il œuvre en collaboration avec les communautés d'intérêts afin de cerner et d'aborder les défis liés aux ressources humaines auxquels est confronté le secteur des minéraux et des métaux.*

## FAITS SAILLANTS

- Nouveaux rapports concernant les femmes et les autres groupes sous-représentés de la main-d'œuvre minière
- Succès du projet pilote « Prêts pour la mine », un programme de préparation à l'emploi pour les Autochtones
- Toute première certification nationale de mineurs canadiens en vertu du Programme des titres de compétences de l'industrie minière canadienne (CMCP)
- Nouveau rapport et site Web fournissant des prévisions en matière d'emploi dans le secteur minier

Le RHiM contribue à la vigueur, à la compétitivité et à la viabilité du secteur minier canadien en favorisant la collaboration des intervenants qui s'attachent à trouver des solutions pour relever les défis nationaux en matière de ressources humaines auxquels notre industrie est confrontée.

Le RHiM est régi par un conseil d'administration formé de 18 membres qui veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisation se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du Conseil forment un échantillon représentatif des employeurs et des syndicats du secteur minier, des associations minières, des groupes d'équité et des éducateurs d'un bout à l'autre du Canada.

Les projets du Conseil visent trois priorités stratégiques :

- attraction, rétention et transition
- compétences, apprentissage et mobilité
- recherche pour la durabilité de l'industrie

Les projets menés dans ces domaines avec la collaboration et le soutien de l'industrie nous aideront à relever les défis auxquels notre industrie est confrontée sur le plan des ressources humaines.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES : ATTRACTION, RÉTENTION ET TRANSITION

Des recherches ont mis au jour de nombreux problèmes concernant le marché du travail dans le secteur minier, notamment le manque de diversité, l'imminente pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que les mythes et les préjugés qu'entretiennent les jeunes, les parents, les éducateurs et les orienteurs.

Afin de contrer ces problèmes, les projets du RHiM ont pour but de :

- se pencher sur les défis liés à l'attraction, à la rétention et à la transition;
- diversifier la main-d'œuvre minière en élargissant la participation des groupes sous-représentés, comme les femmes, les Autochtones et les immigrants;
- sensibiliser davantage les gens aux possibilités de carrières qu'offre le secteur minier.

### FAITS SAILLANTS DE 2010

- **Le rapport À FOND :** Ce nouveau rapport, À FOND : une étude sur le statut des femmes dans le secteur canadien des minéraux et des métaux, détermine les obstacles existants et énumère ce qui peut être fait pour attirer les femmes dans le secteur minier et faire en sorte qu'elles y restent. L'augmentation du nombre de femmes travaillant dans l'exploitation minière est essentielle pour contrer la pénurie à laquelle fait face l'industrie. Pour rédiger ce rapport, le RHiM s'est associé à Women in Mining Canada, à l'AMC, à Ressources naturelles Canada, à l'ACPE, à l'ICM, ainsi qu'à l'Association des femmes autochtones du Canada.
- **Programme « Prêts pour la mine » :** Ce programme de préparation à l'emploi pour les Autochtones, dont le projet pilote a été mené avec succès en 2010, permet aux participants d'acquérir les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour travailler au sein de l'industrie minière. La formation de préparation à l'emploi, qui peut être offerte par des experts ou par des organismes communautaires, se base sur une norme de formation de premier échelon approuvée par l'industrie. Un programme d'enseignement, un cahier d'exercices, un outil d'évaluation et une base de données en ligne pour faire le suivi des participants et des taux de réussite ont découlé de ce projet. Le RHiM et l'Assemblée des Premières Nations se sont associés à de nombreuses organisations pour ce projet : l'AMC, l'ACPE, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, Ressources naturelles Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada, la Mine Training Society et la Yukon Chamber of Mines.
- **Rapport Prendre des mesures à l'égard de la diversité :** Cette publication donne un bon aperçu des points de vue des groupes cibles importants par rapport à l'attraction, au recrutement et à l'embauche dans le secteur minier. Le rapport du projet VIRAGE : Changer le visage de l'industrie minière canadienne, qui fait partie d'une plus grande initiative, a été rédigé pour les employeurs qui veulent attirer et garder des employés provenant de réserves de talents précises, comme les Autochtones, les jeunes, les femmes, les néo-Canadiens, les travailleurs âgés et en transition, et les personnes handicapées.

### **PRIORITÉS STRATÉGIQUES : COMPÉTENCE, APPRENTISSAGE ET MOBILITÉ**

Ce domaine prioritaire porte sur les besoins du secteur minier relativement à la reconnaissance des compétences, à l'harmonisation de la formation et à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Au cours des six dernières années, le RHiM et des partenaires de l'industrie ont participé à un important projet dans ce domaine prioritaire : le programme des titres de compétences de l'industrie minière canadienne (CMCP).

Contrairement aux travailleurs d'autres secteurs, les ouvriers qualifiés du secteur minier n'ont jamais reçu de titres de compétences reconnus par l'industrie. Parce que les titres de compétences sont importants pour la mobilité et la rétention des effectifs, le RHiM a conçu le CMCP en collaboration avec des employeurs, des employés, des formateurs et d'autres intervenants du secteur minier. Il s'agit d'un programme de titres de compétences qui reconnaîtra les capacités, les compétences et les connaissances des travailleurs de l'exploitation et de l'entretien des mines.

Le CMCP est composé de trois éléments : les Normes nationales des professions (NNP), la certification et l'accréditation de la formation. Le plan consiste à élaborer des normes établies par l'industrie et, ensuite, à créer des systèmes de certification et d'accréditation relativement à ces normes.

À ce jour, sous la direction des comités de développement de l'industrie, le RHiM a élaboré quatre NNP : mineur de fond, mineur de surface, opérateur du traitement des minerais et foreur au diamant.

### **FAITS SAILLANTS DE 2010**

- **Projet pilote du CMCP** : Un événement marquant pour le RHiM en 2010 a été le succès des éléments de certification du projet pilote du CMCP. Le projet, qui a été mis en œuvre dans sept mines au Canada, a mené à la certification nationale de 95 mineurs et à la reconnaissance de leurs occupations spécialisées – une première dans l'industrie!.

### **PRIORITÉS STRATÉGIQUES : RECHERCHE POUR LA DURABILITÉ DE L'INDUSTRIE**

De bons renseignements sur le marché du travail dans le secteur minier permettent de s'attaquer de façon proactive aux défis comme l'embauche, la rétention, la diversification et la formation. Si l'industrie et les autres intervenants sont en mesure de reconnaître les lacunes en matière d'offre et de demande d'emploi, ils peuvent faire en sorte de diminuer les risques de pénurie (ou de surplus).

Ce domaine prioritaire porte sur le manque d'information relativement au marché du travail dans le secteur minier. En effectuant des recherches, en rassemblant et en analysant les sources de données et en disséminant les résultats, le RHiM offre de plus en plus de renseignements aux intervenants de l'industrie et s'assure que sa programmation satisfait aux besoins de cette dernière.

## FAITS SAILLANTS DE 2010

- **Prévisions en matière d'emploi et d'embauche dans l'industrie minière canadienne pour 2010** : Le rapport 2010 a été rédigé à partir de recherches et de prévisions antérieures (effectuées en 2008 et en 2009) portant sur la dynamique des marchés du travail de l'exploitation minière en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Ontario. Il donne un aperçu économique de l'industrie minière canadienne et de son marché du travail. Il aborde également les tendances du marché du travail comme l'embauche, la productivité, la formation, les relations de travail, la démographie et la diversité des effectifs.
- **Site Web des prévisions en ressources humaines** : Une caractéristique clé de ce site Web est son outil de prévision de l'emploi. Les utilisateurs doivent choisir un critère selon la région, le poste et les scénarios économiques pour obtenir des prévisions d'emploi. Ils peuvent également créer des prévisions personnalisées en spécifiant le taux de productivité de la main-d'œuvre, le taux de départ et l'âge moyen de la retraite. Il est aussi possible de créer de brefs rapports comparatifs entre des scénarios prévisionnels du RHiM et des scénarios personnalisés fondés sur des hypothèses. Ce puissant outil Web aide l'industrie à prendre des décisions stratégiques par rapport à ses besoins d'embauche.

Pour en savoir plus sur le RHiM et sur ses projets, visitez le site Web du RHiM ([www.mihhr.ca/fr](http://www.mihhr.ca/fr)).

# CONSEILS ET COMITÉS



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Président : Douglas Horswill, Ressources Teck Itée

Gordon Ball, Syncrude Canada Itée  
William Biggar, North American Palladium Itée  
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals  
Robert Carreau, Breakwater Resources Itée  
Jim Carter\*  
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick  
Claude Ferron, Xstrata Cuivre Canada  
Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
Ross Gallinger, IAMGOLD Corporation  
Tim Gitzel, Cameco Corporation  
Pierre Gratton, Association minière du Canada  
Ron Greenway, Ressources Teck Itée  
Louise Grondin, Mines Agnico-Eagle Itée  
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.  
Alan Hair, HudBay Minerals inc.  
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Itée  
William James\*  
John Kearney, Canadian Zinc Corporation  
Norman Keevil\*  
Stephen Leahy, North American Tungsten Corporation Itée  
Gino Levesque, Mines Wabush  
David Madge, Monnaie royale canadienne  
Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation  
Ian Pearce, Xstrata Nickel  
Mac Penney, Kinross Gold Corporation  
John Rhind, Shell Canada Energy  
Coleen Roche, Capstone Mining Corporation  
Christopher Ryder, BHP Billiton Canada inc.  
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation  
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.  
Mark Travers, Vale  
Kim Truter, Diavik Diamond Mines inc.  
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

*\*membres honoraires à vie*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUPPLÉANTS

Manuel Alvarez Davila, Xstrata Zinc Canada  
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada  
Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC  
Steve Flewelling, Xstrata Nickel  
Kara Flynn, Syncrude Canada Itée  
Alanna Heath, Société aurifère Barrick  
Scott Herr, Inmet Mining Corporation  
Joseph Lanzon, Canadian Zinc Corporation  
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation  
Darrell Martindale, Shell Canada Energy  
Ross McElroy, Suncor Énergie inc.  
Cory McPhee, Vale  
A.J. Nichols, Vale  
Larry Phillips, IAMGOLD Corporation  
Matthew Pickard, Baffinland Iron Mines Corporation  
Al Shpyth, Cameco Corporation  
Marcia Smith, Ressources Teck Itée

## CONSEIL DE DIRECTION

Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick  
Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
Tim Gitzel, Cameco Corporation  
Pierre Gratton, Association minière du Canada  
Ron Greenway, Ressources Teck Itée  
Tony Guthrie, De Beers Canada inc.  
Alan Hair, HudBay Minerals inc.  
Douglas Horswill, Ressources Teck Itée  
Ian Pearce, Xstrata Nickel Canada  
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.  
Mark Travers, Vale  
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

## ADMINISTRATEURS

Douglas Horswill, président du Conseil  
Ian Pearce, vice-président  
Tim Gitzel, vice-président  
Ron Greenway, trésorier  
Pierre Gratton, président et secrétaire

## VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

### Président : Gordon Ball, Syncrude Canada Itée

Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
Pierre Gratton, Association minière du Canada  
Alan Hair, HudBay Minerals inc.  
Douglas Horswill, Ressources Teck Itée  
Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada  
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation  
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.  
Mark Travers, Vale  
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

## GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCD)

Roger Augustine, Assemblée des Premières Nations  
Dan Benoit  
Richard Briggs, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile  
Barrie Ford, Corporation Makivik  
Ginger Gibson, Université de la Colombie-Britannique  
Larry Haber, consultant en développement communautaire  
Brenda Kelley, développement durable Bathurst  
Stephen Kibsey, Caisse de dépôt et de placement du Québec  
Soha Kneen, Inui Tapiriit Kanatami  
David Mackenzie, Syndicat des métallos du Canada  
Christy Marinig, Timmins Economic Development Corporation  
Eric Morris, Assemblée des Premières Nations  
Alan Penn, Administration régionale crie  
Alan Young, Initiative boréale canadienne

## GCCD DE L'INDUSTRIE

Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
Jonathan Fowler, De Beers Canada Inc.  
Pierre Gratton, Association minière du Canada  
Douglas Horswill, Ressources Teck Limitée  
Eira Thomas, Stornoway Diamond Corporation  
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.

## CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

### Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.

Brent Berg, Cameco Corporation  
Annie Blier, IAMGOLD Corporation  
Robert Carreau, Breakwater Resources Itée  
Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-Britannique  
Chantal Clement, Vale  
Larry Connell, Mines Agnico-Eagle Itée  
Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC  
Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada  
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick  
Kara Flynn, Syncrude Canada Itée  
Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
Chris Fordham, Suncor Énergie inc.  
Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.  
Julie Gelfand, Association minière du Canada  
Caitlin Glynn-Morris, Inmet Mining Corporation  
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Itée  
Jan Harrigan, Diavik Diamond Mines inc.  
Pierre Lavoie, ArcelorMittal Mines Canada  
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
Frederic Maloney, Mines Wabush  
Darrell Martindale, Shell Canada Energy  
Ivor McWilliams, Breakwater Resources Itée  
Trent Mell, North American Palladium Itée  
Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada  
Ron Nielsen, Cliffs Natural Resources inc.  
David Putnam, De Beers Canada inc.  
Wendy Randall, Newmont Hope Bay Mining Itée  
Coleen Roche, Capstone Mining Corporation  
Karl Schubert, BHP Billiton Canada inc.  
Greg Struble, North American Palladium Itée  
Nillie Tang, North American Palladium Itée  
Carmen Turner, Ressources Teck Itée  
Claire Vivier, Xstrata Nickel  
Dean Williams, Kinross Gold Corporation

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX

### Président : Mike Dutton, Vale

Jean Alonso, Cameco Corporation  
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals

Marc Butler, Xstrata Nickel  
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée  
 David Gladwell, AECOM  
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada  
 Christine Moore, Intrinsik Environmental inc.  
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada  
 Rick Meyers, Association minière du Canada  
 Helga Sonnenberg, Stantec

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

### Président : Darrell Martindale, Shell Canada Energy

Jason Aageness, Cliffs Natural Resources inc.  
 Jean Alonso, Cameco Corporation  
 Bruce Anderson, Suncor Énergie inc.  
 Eric Arseneault, ArcelorMittal Mines Canada  
 Sharlene Baird, Mines Wabush  
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec  
 Benjamin Burkholder, Stantec  
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals  
 John Binns, Hatch & Associates inc.  
 Perry Blanchard, Vale Newfoundland and Labrador Itée  
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation  
 Corinne Boone, Hatch & Associates inc.  
 Philip Bousquet, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada  
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals  
 Brenda Brown, Vale  
 Gail Buchanan, Syncrude Canada Itée  
 Marc Butler, Xstrata Nickel  
 Robert Carreau, Breakwater Resources Itée  
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada  
 Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-Britannique  
 Tern Xchen, Deloitte & Touche LLP  
 Sol Cifuentes, Shell Canada Energy  
 Chantal Clement, Vale  
 Paul Dobban, De Beers Canada inc.  
 Edward Cocchiarella, Vale  
 Richard Cooke, Knight Piésold Itée  
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada  
 Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC  
 Sheila Daniel, AMEC  
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick  
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.  
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada  
 Tina Ding, Shell Canada Energy  
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel

Mike Dutton, Vale  
 Jacques Duval, ArcelorMittal Mines Canada  
 Jim Eddy, Vale  
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée  
 Bernarda Elizalde, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada  
 Kent England, Cameco Corporation  
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick  
 Mike Filion, Ressources Teck Itée  
 Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
 Chris Fordham, Suncor Énergie inc.  
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel  
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada  
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée  
 David Gladwell, AECOM  
 Pierre Gratton, Association minière du Canada  
 Alan Hair, HudBay Minerals inc.  
 Gerry Harper, Gamah International Itée  
 Kevin Imbeault, Cameco Corporation  
 Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut  
 Jennifer Hooper, Vale  
 Jacques Hudon, Rio Tinto Canada  
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario  
 Frank Javor, Vale  
 Brian Kett, North American Palladium Itée  
 Jody Kuzenko, Vale  
 Debra Lamash, Klohn Crippen Berger Itée  
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada  
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC  
 Michael Long, Cliffs Natural Resources inc.  
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
 Pierre Maheux, Stantec  
 Frederick Maloney, Cliffs Natural Resources inc.  
 Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.  
 Bruce Mikkila, Vale  
 Liam Mooney, Cameco Corporation  
 Christine Moore, Intrinsik Environmental inc.  
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada  
 Rick Meyers, Association minière du Canada  
 William Napier, Baffinland Iron Mines Corporation  
 Joel Pagé, Xstrata Nickel  
 Mark Passi, Xstrata Nickel  
 Mike Patterson, Ressources Teck Itée  
 Christine Petch, Xstrata Nickel  
 Crystal Pittman, Mines Wabush  
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick  
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada

Lee Preziosi, Compagnie minière IOC  
 David Putnam, De Beers Canada inc.  
 Derek Riehm, Société aurifère Barrick  
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.  
 Keith Russell, Partners in Performance International  
 Pam Schwann, Association minière de la Saskatchewan  
 Wally Sencza, Newmont Canada Corporation  
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.  
 Helga Sonnenberg, Stantec  
 Marty Stearns, Société aurifère Barrick  
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario  
 Paul Stothart, Association minière du Canada  
 Heather Sullivan, Xstrata Nickel  
 Don Thompson, Syncrude Canada Itée  
 John Vanderbeek, Suncor Énergie inc.  
 Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Itée  
 Stephen West, HudBay Minerals inc.  
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

**Président : Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada**

Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-Britannique  
 Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC  
 David Bleiker, AMEC  
 David Putnam, De Beers Canada inc.  
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada  
 Henri Letient, Ressources Teck Itée  
 Ian Holl, De Beers Canada inc.  
 Irwin Wislesky, Golder Associates  
 Janet Deisley, Ressources Teck Itée  
 Jay Cooper, HudBay Minerals inc.  
 Jim Maltby, Xstrata Nickel  
 Julie Gelfand, Association minière du Canada  
 Karlis Jansons, Wardrop Engineering inc.  
 Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger Itée  
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC  
 Len Murray, Klohn Crippen Berger Itée  
 Michael Davies, AMEC  
 Michelle Velez, Syncrude Canada Itée  
 Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.  
 Nural Kuyucak, Golder Associates  
 Pat Landine, Cameco Corporation  
 Paul Dobban, De Beers Canada inc.  
 Peter Menchenton, Vale  
 Peter Mooney, De Beers Canada inc.  
 Philip Gomes, SNC-Lavalin Environnement inc.

Randy Donato, Vale  
 Rick Meyers, Association minière du Canada  
 Simon Latulippe, Genivar LP  
 Steve Hebb, Compagnie minière IOC  
 Stephen West, HudBay Minerals inc.  
 Tim Eaton, Shell Canada Itée  
 Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation  
 Troy Jones, Ressources Teck Itée

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LA FERMETURE DES MINES (VDMD)

Bruce Anderson, Suncor Énergie inc.  
 Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation  
 Brent Berg, Cameco Corporation  
 Helen Butler, BHPBilliton Canada inc.  
 Tim Eaton, Shell Canada Itée  
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick  
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel  
 Julie Gelfand, Association minière du Canada  
 Pat Landine, Cameco Corporation  
 Lisa Lanteigne, Vale  
 Ron Lewko, Syncrude Canada Itée  
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada  
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.  
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC  
 Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada  
 Steve Sibbick, AMEC

## GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE

**Président : Mark Edwards, Ressources Teck Itée**

Chris Adachi, Ressources Teck Itée  
 Darren Austin, BHP Billiton Canada inc.  
 Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick  
 Louiza Bell, Ressources Teck Itée  
 Brent Berg, Cameco Corporation  
 Russell Blades, Société aurifère Barrick  
 Corinne Boone, Hatch & Associates inc.  
 Shane Borchardt, Cameco Corporation  
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario  
 Marc Butler, Xstrata Nickel  
 Tim Butler, Compagnie minière IOC  
 Madonna Campeau, Vale  
 Sol Cifuentes, Shell Canada Energy  
 Ed Cocchiarella, Vale  
 Kent Cook, Société aurifère Barrick  
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada

Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC  
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada  
 Patricia Dillon, Ressources Teck Itée  
 R. Duinker, Hatch & Associates inc.  
 Dale Erkmark, Société aurifère Barrick  
 Julie Ellison, BHP Billiton Canada inc.  
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick  
 Mike Filion, Ressources Teck Itée  
 Jonathan Fowler, De Beers Canada inc.  
 Erika Frontain, Shell Canada Energy  
 Julie Gelfand, Association minière du Canada  
 Eloi Godin, ArcelorMittal Mines Canada  
 Lauri Gregg, LCG Energy Management Group  
 Jim Huisman, BHP Billiton Canada inc.  
 Alan Luck, Shell Canada Energy  
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
 Frederic Maloney, Mines Wabush  
 Brian Marshall, BHP Billiton Canada inc.  
 John Martschuk, Société aurifère Barrick  
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario  
 Nalaine Morin, HudBay Minerals inc.  
 A. Murray, Xstrata Nickel  
 William Napier, Baffinland Iron Mines Corporation  
 Shirley Neault, HudBay Minerals inc.  
 Akinlolu Oni, BHP Billiton Canada inc.  
 Mark Passi, Xstrata Nickel Canada  
 Christine Petch, Xstrata Nickel  
 Darryl Steane, BHP Billiton Canada inc.  
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario  
 Paul Stothart, Association minière du Canada  
 Harold Todd, Ressources Teck Itée  
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.  
 Kees Versfeld, Syncrude Canada Itée

## COMITÉ DU TRANSPORT

### Présidence : Poste à pourvoir

Ron Annesley, Société aurifère Barrick  
 Keith Armstrong, Miramar Northern Mining Itée  
 Robert Bell, Ressources Teck Itée  
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC  
 William Dodds, Mines Wabush  
 Steven Douville, Vale  
 Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada  
 David Parker, Ressources Teck Itée  
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick  
 Lyle Safronet, Vale  
 Wayne Smith, Vale

Paul Stothart, Association minière du Canada  
 Dan Tolgyesi, Association minière du Québec  
 John Zaidan, Cameco Corporation

## COMITÉ SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE

### Présidence : Poste à pourvoir

William Deeks, Pacific Booker Minerals inc.  
 David Parker, Ressources Teck Itée  
 Paul Stothart, Association minière du Canada

## COMITÉ DE LA FISCALITÉ

### Présidence : Poste à pourvoir

Gwen Bath, HudBay Minerals inc.  
 Randy Belosowsky, Cameco Corporation  
 Robert Charpentier, BHP Billiton Canada inc.  
 Thomas Cheung, Ressources Teck Itée  
 Claudine Daley, Inmet Mining Corporation  
 Robert De Biasio, Vale  
 John Doyle, Xstrata Nickel  
 Joan Fiset, Breakwater Resources Itée  
 Ian Gamble, Thorsteinssons  
 Glen Greaney, BHP Billiton Canada inc.  
 Donald Karras, Newmont Mining Corporation  
 Maxine Maksymetz, Société aurifère Barrick  
 Maurice McClure, Compagnie minière IOC  
 Jocelyn Paradis, Rio Tinto Canada  
 André Payette, Rio Tinto Canada  
 Brian Pyra, Deloitte & Touche LLP  
 Melvin Roblee, Syncrude Canada Itée  
 Keith Russel, Partners in Performance International  
 Paul Stothart, Association minière du Canada  
 Larry Tehsee, Cameco Corporation

## COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

### Président : Ross Gallinger, IAMGOLD Corporation

Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC  
 David Clarry, HudBay Minerals inc.  
 Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Itée  
 Gilliam Davidson, Ressources Teck Itée  
 Craig Ford, Inmet Mining Corporation  
 Caitlin Glynn-Morris, Inmet Mining Corporation  
 Pierre Gratton, Association minière du Canada  
 Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Itée  
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick

Paul Hébert, Association minière du Canada  
 Dara Hrytzak-Lieffers, Cameco Corporation  
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy  
 Ron Nielsen, Cliffs Natural Resources inc.  
 David Parker, Ressources Teck Itée  
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation  
 Wendy Randall, Newmont Hope Bay Mining Itée  
 Coleen Roche, Capstone Mining Corporation  
 Al Shpyth, Cameco Corporation  
 Paul Stothart, Association minière du Canada  
 Mark Travers, Vale  
 Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée  
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel  
 Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

### Président : Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada

Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec  
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals  
 Valerie Bertrand, Golder Associates  
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation  
 Christine Brereton, Vale  
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals  
 Brenda Brown, Vale Newfoundland and Labrador Itée  
 Robert Carreau, Breakwater Resources Itée  
 Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-Britannique  
 Ron Connell, Miramar Northern Mining Itée  
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada  
 Sheila Daniel, AMEC  
 Janet Deisley, Ressources Teck Itée  
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada inc.  
 Vince Deschamps, AECOM  
 Bill Duncan, Ressources Teck Itée  
 Mike Dutton, Vale  
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée  
 Bernarda Elizalde, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada  
 Kent England, Cameco Corporation  
 Chris Fordham, Suncor Énergie inc.  
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel  
 Ross Gallinger, IAMGOLD Corporation  
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Itée  
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada  
 Julie Gelfand, Association minière du Canada  
 Pierre Gratton, Association minière du Canada  
 Keith Holtze, AquaTox Testing & Consulting inc.

Brian Kett, North American Palladium Ltd.  
 Loren Knopper, Stantec  
 Nural Kuyucak, Golder Associates  
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada  
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC  
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
 Mike McKernan, Stantec  
 Rick Meyers, Association minière du Canada  
 Christine Moore, Intrinsik Environmental inc.  
 Gaston Morin, ArcelorMittal Mines Canada  
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada  
 Lesley Novak, AquaTox Testing & Consulting inc.  
 Engin Ozberk, Cameco Corporation  
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC  
 David Putnam, De Beers Canada inc.  
 Derek Riehm, Société aurifère Barrick  
 John Roberts, Aurora Energy Resources inc.  
 Erin Robertson, Cameco Corporation  
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation  
 Helga Sonnenberg, Stantec  
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario  
 Bernie Swarbrick, Vale  
 Glen Watson, Vale  
 Stephen West, HudBay Minerals inc.  
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

## COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

### Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Itée

Doug Ashbury, Diavik Diamond Mines inc.  
 Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers  
 Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC  
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC  
 Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-Britannique  
 Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Itée  
 Marcela Diaz, Association minière du Canada  
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel  
 Peter Fuchs, Xstrata Nickel  
 Julie Gelfand, Association minière du Canada  
 Paul Hagel, Shell Canada Itée  
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick  
 Paul Hébert, Association minière du Canada  
 Robert Huck, Cameco Corporation  
 André Lavoie, Association minière du Québec

Saley Lawton, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada  
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation  
Simone Marler, Shell Canada Energy  
Peter McBride, Association minière de l'Ontario  
Cory McPhee, Vale  
James Miley, Cameco Corporation  
A.J. Nichols, Vale  
Tom Ormsby, De Beers Canada inc.  
Mac Penney, Kinross Gold Corporation  
Gordon Struthers, Cameco Corporation  
Eric Tetreault, ArcelorMittal Mines Canada  
Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
John Vincic, HudBay Minerals inc.  
Lauren Vopni, IAMGOLD Corporation  
Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée  
Tracey Wolsey, Suncor Énergie inc.  
Scott Yarrow, Xstrata Nickel

### CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (RHIM)

**Président : Walter Manning, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier**

Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique  
Patricia Dillon, Ressources Teck Itée  
David Barnes, Vale Inco  
Ingrid Hann, De Beers Canada inc.  
Paul Hébert, Association minière du Canada  
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada  
Chris Hodgson, Association minière de l'Ontario  
Kelly Lendsay, Conseil des ressources humaines autochtones  
Sylvia Barnard, Cambrian College of Applied Arts and Technology  
Malcolm Scoble, Université de la Colombie-Britannique  
Dave Stewart, Mine Nickel Rim South  
Roland Lefort, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section 707  
Denis Couvrette, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile  
Bob Huget, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier  
Bill Garton, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile



## SOCIÉTÉS MEMBRES

ArcelorMittal Mines Canada  
Mines Agnico-Eagle Ltée  
Baffinland Iron Mines Corporation  
Société aurifère Barrick  
BHP Billiton Base Metals  
BHP Billiton Canada inc.  
Breakwater Resources Ltée  
Cameco Corporation  
Canadian Zinc Corporation  
Capstone Mining Corp.  
De Beers Canada inc.  
Diavik Diamond Mines inc.  
HudBay Minerals inc.  
IAMGOLD Corporation  
INMET Mining Corporation  
Compagnie minière IOC  
Kinross Gold Corporation  
Newmont Canada Corporation  
North American Palladium Ltée  
North American Tungsten Corporation Ltée.  
Monnaie royale canadienne  
Shell Canada Energy  
Suncor Énergie inc.  
Syncrude Canada Ltée  
Ressources Teck Ltée  
Vale  
Mines Wabush  
Xstrata Cuivre Canada  
Xstrata Nickel  
Xstrata Zinc Canada

## MEMBRES ASSOCIÉS

3M Canada Company  
AECOM  
Alexander Proudfoot Consulting  
AMEC  
Atlas Copco Construction and Mining  
Avalon Rare Metals inc.

BGC Engineering inc.  
CAMIRO (Canadian Mining Industry Research Organization)  
CEDA Environmental Fluid Solutions L.P  
Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers  
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
Cementation Canada inc.  
Centerra Gold inc.  
Chambre de commerce maritime  
Charles Tennant & Company (Canada) Ltée  
Marchés mondiaux CIBC .  
COREM (Consortium de Recherche Minérale)  
Deloitte & Touche LLP  
EBA Engineering Consultants Ltée  
ÉEM inc.  
ERM Canada Corporation  
Ernst & Young  
Fronteer Development Group inc.  
Gabriel Resources  
Genivar Ltée  
Golder Associates Ltée  
Hatch & Associates inc.  
Intrinsic Environmental inc.  
Klohn Crippen Berger  
Knight Piésold Ltée  
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière  
Norwest Corporation  
Orica Canada inc.  
Pacific Booker Minerals inc.  
Partners in Performance International  
Québec Lithium inc.  
Sandvik Mining and Construction Canada inc.  
Schulich School of Business  
SGS Mineral Services  
SNC-Lavalin Environnement inc.  
Stantec  
Stornoway Diamond Corporation  
Thorsteinssons  
Wardrop Engineering

# PERSONNEL DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

## PERSONNEL DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

### **Pierre Gratton**

Président et chef de la direction

### **Paul Hébert**

Vice-président, Affaires publiques

### **Marilyn Fortin**

Agente d'administration et service aux membres

### **Julie Gelfand**

Vice-présidente, Développement durable

### **Marcela Diaz**

Directrice des communications

### **Justyna Laurie-Lean**

Vice-présidente, Environnement et santé

### **Monique Lafèche**

Adjointe exécutive

### **Rick Meyers**

Vice-président, Affaires techniques et du Nord

### **Tara Shea**

Adjointe administrative et adjointe à la recherche

### **Ellen Slevin**

Agente financière et trésorière adjointe

### **Paul Stothart**

Vice-président, Affaires économiques

